



HAL
open science

Le PPRT : l'approche française par la réduction de la vulnérabilité

Eva-Marie Goepfert, Emmanuel Martinais, Gwenola Le Naour

► **To cite this version:**

Eva-Marie Goepfert, Emmanuel Martinais, Gwenola Le Naour. Le PPRT : l'approche française par la réduction de la vulnérabilité. [Rapport de recherche] DREAL Rhône-Alpes; SPIRAL; SPPPY; ENTPE (Vaulx-en-Velin); UMR Triangle. 2012, pp.58. halshs-00975513

HAL Id: halshs-00975513

<https://shs.hal.science/halshs-00975513v1>

Submitted on 31 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**SPIRAL RISQUES
INDUSTRIELS**

**Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise**

L'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS : QUELLES ATTENTES ? QUELS BESOINS ?

RAPPORT D'ETUDE

Septembre 2012

Eva-Marie GOEPFERT, Emmanuel MARTINAIS et Gwenola LE NAOUR

Numéro de contrat : RIEM12/001

Date du contrat : 14 mai 2012

Cette étude a été commanditée et financée par la DREAL Rhône-Alpes (service DDGP, pôle gouvernance et consommation durable) pour le compte du groupe de travail « consignes » mis en place par le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) et le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY).

Les analyses développées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la DREAL Rhône-Alpes ni refléter sa position en matière d'information et de concertation dans le domaine des risques industriels.

Toutes remarques ou commentaires peuvent être adressés aux auteurs de cette étude, chargés de recherche au laboratoire EVS-RIVES de l'ENTPE (UMR CNRS 5600) et au laboratoire Triangle (UMR CNRS 5206) :

emmanuel.martinais@entpe.fr

emgoepfert@gmail.com

Gwenola.Le.Naour@sciencespo-lyon.fr

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1. TERRAINS D'ETUDE ET POPULATIONS ENQUETEES.....	7
<i>Trois terrains d'études contrastés.....</i>	<i>7</i>
<i>Présentation des enquêtés.....</i>	<i>9</i>
<i>Des riverains en « résidence contrainte »</i>	<i>13</i>
PARTIE 2. LES RIVERAINS FACE AUX RISQUES	16
<i>Un problème parmi d'autres</i>	<i>16</i>
<i>Une approche globale</i>	<i>18</i>
<i>Une relation dynamique.....</i>	<i>19</i>
<i>La dénégation comme solution ultime</i>	<i>24</i>
PARTIE 3. LES RIVERAINS FACE A L'INFORMATION: ENTRE ABSENCE D'ATTENTES ET DIFFICULTES D'APPROPRIATION.....	28
<i>Des connaissances très hétérogènes.....</i>	<i>28</i>
<i>Des sources d'information diversement mobilisés.....</i>	<i>32</i>
<i>Des informations officielles diversement appropriées.....</i>	<i>38</i>
<i>Des attentes presque inexistantes.....</i>	<i>45</i>
CONCLUSION	49
SYNTHESE DES PROPOSITIONS	51
DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET CARACTERISTIQUES RESIDENTIELLES	56

INTRODUCTION

Depuis la première directive Seveso (1982) et sa transposition dans le droit français (1987), l'information sur les risques industriels est une obligation réglementaire qui s'impose à toutes les installations faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI). Elle doit être actualisée tous les cinq ans pour être mise à disposition des populations résidant dans les secteurs couverts par les périmètres PPI de tous les établissements industriels concernés. En région Rhône-Alpes, cette tâche est assurée conjointement par le SPIRAL Lyonnais et le SPPPY Grenoblois. Constitués sur un mode « grenellien », les deux secrétariats permanents sont associés dans l'organisation de ces campagnes régulières qui consistent à mettre en forme des messages sur l'environnement industriel et ses dangers d'une part, à assurer leur diffusion dans les 17 « bassins d'information » de la région d'autre part.

A chaque campagne, le contenu des informations et les moyens de leur diffusion sont définis collégalement par des groupes de travail réunissant en général des représentants de l'administration, des élus locaux, des salariés, des industriels et des associations de riverains ou de protection de l'environnement. La « réussite » de l'opération est ensuite mesurée à travers une enquête de perception, réalisée par un institut de sondage sur un échantillon représentatif de la population locale. Venant en évaluation des effets produits et non en préparation des campagnes, ce type d'enquête vise à quantifier le niveau de diffusion des informations produites et de pénétration parmi les habitants potentiellement exposés aux dangers de l'industrie. En revanche, ces enquêtes *a posteriori* ne disent rien de la façon dont les habitants ciblés comprennent les informations qu'ils reçoivent, du crédit qu'ils leur accordent et surtout, de ce qu'ils en font par la suite. Elles ne permettent pas non plus de saisir les besoins en matière d'information et, si ces besoins existent vraiment, de se faire une idée de la nature et de la forme des messages qui pourraient les satisfaire.

Réalisée en amont de la prochaine campagne (prévue à l'automne 2013), cette étude se propose justement de caractériser les attentes des populations riveraines que les enquêtes *a posteriori* ne savent pas saisir. Ces attentes existent-elles et si oui, quelles sont-elles ? Que recherchent les destinataires de l'information réglementaire lorsqu'ils prennent connaissance des messages qui leur sont diffusés ? Qu'en font-ils lorsqu'ils les réceptionnent ? Comment les comprennent-ils ? De quelle manière se les approprient-ils et les utilisent-ils dans leur quotidien de riverain et d'usager ?

Pour répondre à ces diverses questions, nous sommes allés à la rencontre des riverains d'usines à risques sur trois sites industriels de la région Rhône-Alpes. Les deux premiers se situent dans la périphérie lyonnaise et correspondent aux quartiers situés en bordure de l'usine Arkema de Pierre-Bénite d'une part, des usines chimiques de Saint-Fons d'autre part. Quant au troisième terrain support de cette étude, il se situe dans la vallée de la Maurienne (Savoie) et comprend les quartiers d'habitation voisins de l'usine Arkema de La Chambre. Résolument qualitative, l'enquête nous a conduit à mener une dizaine d'entretiens semi-directifs sur chacun de ces sites, avec l'objectif de « faire parler » les habitants sur tous les sujets ayant un rapport direct avec l'objectif de l'étude (parcours résidentiel, perception et connaissance de l'environnement industriel, besoins en information, discussion libre sur des supports-tests issus de la campagne *Les bons réflexes* de 2008). Réalisées avec des riverains volontaires, contactés au hasard de nos déambulations sur les trois terrains retenus, ces interviews permettent de comprendre comment les populations cibles des campagnes vivent la proximité avec les établissements Seveso et d'évaluer ce qu'ils savent de cet environnement industriel. Les entretiens permettent également de mesurer ce que ces habitants attendent de la prochaine

campagne, les types d'informations dont ils aimeraient disposer (en comparaison notamment des supports utilisés lors des précédentes campagnes) et éventuellement, les canaux d'information qui leur paraissent les plus adaptés à la diffusion des messages sur les risques.

Ce rapport d'étude se présente comme la synthèse des discours recueillis sur les trois sites d'étude entre fin avril et juillet 2012. Il est organisé en trois parties. La première est consacrée à la présentation de la méthode d'enquête, des terrains investigués et des habitants interrogés. La seconde partie cherche à rendre compte de la façon dont ces habitants vivent le voisinage des usines à risques et se lie avec un environnement industriel porteur de nuisances et de dangers potentiels. Enfin, la troisième partie s'intéresse à l'information sur les risques industriels, telle qu'elle est vécue et/ou voulue par les riverains rencontrés au cours de l'étude.

Au fil du rapport, le lecteur croisera une vingtaine de propositions et pistes de réflexion, mettant en parallèle les résultats d'analyse, les conséquences inhérentes à retenir et les solutions possibles. Toutes ces suggestions ont été conçues pour aider les producteurs d'information, membres du SPIRAL et du SPPPY, à ajuster le contenu et la forme des messages de la prochaine campagne aux attentes des populations cibles et, pourquoi pas, à renouveler les moyens de diffusion « classiques ». Elles pourraient également conduire à des actions expérimentales dans certains bassins d'information ou sur certains types de population.

PARTIE 1. TERRAINS D'ETUDE ET POPULATIONS ENQUETEES

L'objectif de cette étude est de donner la parole aux riverains des usines à risques pour comprendre la façon dont ils envisagent ce voisinage « hors du commun », ce qu'ils perçoivent des dangers qu'ils côtoient quotidiennement et tenter de saisir, par la même occasion, les besoins qu'ils expriment en matière d'information. L'enquête a porté sur trois sites rhônalpins présentant des caractéristiques différentes du point de vue des installations à risques et des populations résidentes : les secteurs de Saint-Fons et Pierre-Bénite au sud de l'agglomération lyonnaise et le canton de La Chambre dans la vallée de la Maurienne en Savoie.

Trois terrains d'études contrastés

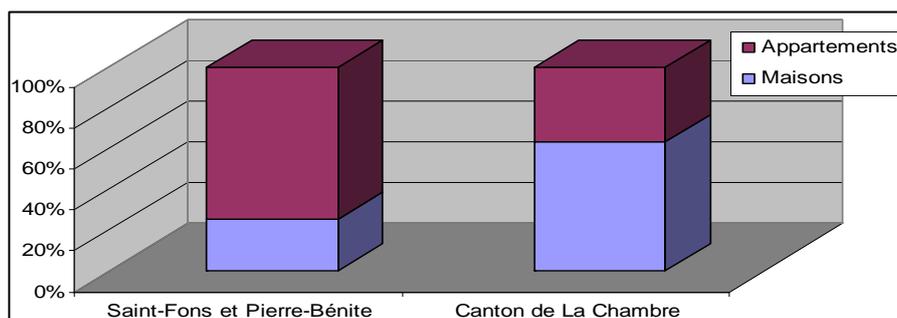
La diversification des terrains d'étude est l'occasion de mettre en lumière de possibles « effets de lieux », c'est-à-dire des divergences liées aux spécificités des localités enquêtées (s'agissant par exemple du type d'usine, de l'intensité des nuisances qu'elles génèrent, des caractéristiques sociales des populations exposées, de leur statut résidentiel ou des formes d'habitat prédominantes). Dans le même temps, la variation des contextes permet de distinguer les éventuelles régularités, c'est-à-dire les constats qui semblent valoir dans toutes les situations, au-delà des critères distinctifs précédemment évoqués.

Le canton de La Chambre : un site accidenté, peuplé de propriétaires vieillissants

Le canton de La Chambre correspond à l'agglomération des communes de La Chambre, Saint-Avre et Saint-Etienne-de-Cuines. D'après les données INSEE issues du recensement 2009, le site comprend un peu plus de 3 000 habitants. Plutôt rural, il se caractérise par une population vieillissante : plus de la moitié des habitants des trois communes est âgée d'au moins 45 ans, un tiers a plus de 60 ans. Une autre particularité du site est liée à l'habitat, majoritairement individuel : sur les deux communes de Saint-Etienne-de-Cuines et de Saint-Avre, 80% des logements sont des maisons de village et des pavillons avec jardin. Si la répartition entre habitat individuel et collectif est un peu plus équilibrée à la Chambre, les logements pavillonnaires représentent malgré tout deux tiers du parc résidentiel des trois communes (contre un petit tiers à Pierre-Bénite et Saint-Fons). De façon incidente, les habitants du canton de La Chambre sont très majoritairement propriétaires : 68% des résidences principales sont la propriété de ceux qui les occupent (contre 43% pour Pierre-Bénite et Saint-Fons réunis). Ainsi, le paysage immobilier et le statut d'occupation des résidences principales constituent deux particularités du terrain savoyard, qui le distingue très nettement de ses deux homologues rhodaniens.

Comme le montre le graphique ci-contre, l'habitant-type du site de La Chambre est un retraité propriétaire d'une maison avec jardin.

Le canton de La Chambre se caractérise également par son usine, propriété de la société Arkema. Située au cœur des trois communes,



elle est enserrée dans le tissu pavillonnaire peu dense qui borde la plupart de ses installations. Employant environ 180 personnes, elle fabrique deux grandes familles de produits : des solvants oxygénés et des amines. Outre les risques toxiques liés à ces deux productions, l'usine génère d'importantes nuisances olfactives ainsi que des fumées. A l'image des autres établissements du secteur (notamment le site voisin Pack Système Maurienne spécialisé dans la formulation, le conditionnement et le stockage de produits de traitement pour piscines), l'usine Arkema de La Chambre a été à l'origine de plusieurs accidents remarquables (cf. encadré à suivre), affirmant ainsi le caractère « accidentogène » de la localité.

Un terrain accidenté

Accidents de l'usine Arkema

9 mars 2012 : Problème de combustion sur une chaudière de production de vapeur : Emission d'une épaisse fumée noire.

10 mars 2011 : Rejet dans la rivière ARC de 50 kg de fuel lourd sous forme de boulettes : Contamination du réseau Egout.

29 novembre 2003 : Incendies localisés avec dégâts matériels pour l'usine. Pas de blessés.

23 Août 1994 : Incendie. Trafic SNCF interrompu pendant 20 minutes. Dégâts matériels.

Accidents de Pack Système Maurienne

12 janvier 2004 : Incendie et émission de chlore dans l'atmosphère. Déclenchement du PPI, fermeture des principaux axes de communication (A43, RN 6, RD 74, voie ferrée Modane-Chambéry) et mesures de confinement pour 6 communes voisines. 6 blessés légers (dont 2 pompiers et 2 habitants) et dégâts matériels importants.

17 juillet 1997 : Incendie. Emission d'une épaisse fumée noire. La Chambre est évacuée. 15 employés et 9 sauveteurs sont intoxiqués, 2 des employés étant plus gravement atteints. Une partie des eaux d'incendie toxiques s'est répandue sur le sol sans pouvoir s'écouler dans le bassin.

Accidents relatifs aux transports de matières dangereuses

3 accidents sont recensés à la Gare de Saint-Avre en 2011 et 1 en 2004 suite à des fuites de produits dangereux.

Accidents notables dans un périmètre proche.

12 janvier 2010 : Rupture d'une canalisation dans l'usine Thermphos à Epierre. 60kg de phosphore s'enflamme. Déclenchement du POI. Installation de barrage de sable pour prévenir la pollution de l'eau.

3 octobre 2003 : Incendie dans l'usine Thermphos d'Epierre. Fuite de 63 kg de phosphore. Déclenchement du POI et PPS. Confinement des scolaires. Fermeture des axes routiers et ferrés. Col de la madeleine fermé 24 heures. 54 personnes (dont 8 civils) examinées au poste médical avancé.

Par ces différents aspects, le paysage du Canton de La Chambre est profondément « marqué » par la production industrielle. Compte tenu de sa position centrale en fond de vallée, l'usine est omniprésente, visible de partout. Les odeurs persistantes et les émissions de fumées noires renforcent encore le caractère industriel de cette localité rurale et montagnarde.

Saint-Fons et Pierre-Bénite : des quartiers populaires dominés par le logement collectif

Plus urbaines et plus peuplées, les localités de Saint-Fons et Pierre-Bénite se présentent également comme des communes industrielles. De nombreux établissements y sont implantés de longue date pour la fabrication de produits chimiques tels que les dérivés du silicium (Bluestar Silicones), le polychlorure de vinyle et PVC Chloré (Arkema Saint-Fons), les intermédiaires pharmaceutiques (Rhodia Chimie), les polymères et intermédiaires HM D et Sel Nylon (Rhodia Belle-Etoile) et toutes sortes de dérivés fluorés du chlore (Arkema Pierre-Bénite). Les quartiers résidentiels de Saint-Fons et Pierre-Bénite situés en bordure de ces différentes usines sont exposés à toutes sortes de phénomènes dangereux (incendies, explosions ou émanation de gaz toxique), auxquels s'ajoutent les dangers spécifiques liés aux sites tout proches du port Édouard Herriot (dépôts pétroliers) et de la raffinerie de Feyzin.

Depuis plusieurs décennies, les transformations industrielles et socio-économiques participent de la mutation de ces communes de la proche périphérie lyonnaise, où les populations migrantes viennent progressivement remplacer les « dynasties ouvrières ». Cette évolution signe notamment un changement de l'offre commerciale, largement mise en scène par les « anciens habitants ». Elle pèse également sur la sociologie locale, Pierre-Bénite et Saint-Fons étant désormais considérées comme des communes populaires, dominées par une population pauvre et globalement sous-éduquée.

	Pourcentage d'employés, ouvriers, retraités et sans activités professionnelles	Taux de chômage (au sens du recensement)	Pourcentage de la population non-scolarisée avec un diplôme inférieur au baccalauréat.
Pierre-Bénite	77%	12,9%	68%
Saint-Fons	84,2%	20,1%	72,3%

S'agissant de l'habitat, le paysage immobilier de la commune de Saint-Fons est marqué par un fort taux de logements collectifs (environ 80 % du parc résidentiel), un faible taux de propriétaires (30 %) et une part importante de locataires en logements sociaux (50 %). La situation de Pierre-Bénite est comparable à celle de Saint-Fons pour la part de logements collectifs (63 %), mais s'en distingue par le taux élevé de propriétaires (environ 56 % de la population) et sa population locataire en logements sociaux qui est deux fois moins importante (23 %). Les anciennes cités ouvrières sont un dernier critère distinctif des deux localités : inexistantes à Pierre-Bénite, elles occupent une partie des espaces résidentiels de Saint-Fons situés en bordure des usines, dans le quartier de la gare avec les anciens immeubles réservés aux cadres Rhône-Poulenc ou sur le plateau des Clochettes avec l'ancienne cité ouvrière de Saint-Gobain.

Par contraste avec l'habitant-type de La Chambre, on peut dire que les habitants-type de Saint-Fons et Pierre-Bénite ont en commun d'être plus jeunes, mais aussi plus pauvres et plus souvent d'origine étrangère. Plutôt locataires en logement collectif s'ils habitent à Saint-Fons, ils sont majoritairement propriétaires à Pierre-Bénite.

Présentation des enquêtés

Pour cette étude, vingt-neuf personnes ont été interrogées. L'objectif de départ était d'obtenir dix entretiens par site, mais la répartition est finalement un peu différente : l'échantillon comprend 10 riverains de l'usine Arkema de Pierre-Bénite, 7 riverains du site industriel de Saint-Fons et 12 riverains de l'usine Arkema de La Chambre (localisés sur les trois communes enquêtées).

Cet échantillon a été constitué au hasard de nos déambulations sur les trois terrains retenus, selon une méthode assez classique en sciences sociales. C'est-à-dire que les riverains que nous avons sollicités pour un entretien n'ont pas été choisis en fonction de leurs caractéristiques sociales dans le but de constituer un groupe *a priori* représentatif (au regard des critères INSEE par exemple). Ils ont été retenus en fonction de deux critères géographiques : la proximité du lieu d'habitation avec l'usine d'une part, la qualité de la vue offerte par le logement sur les installations à risques d'autre part. Pour sélectionner les personnes à interroger, nous avons procédé en deux temps : après avoir repéré les quartiers, les rues et les bâtiments correspondants à ces deux paramètres de proximité et de vue, nous nous sommes rendus sur place pour prendre contact avec les habitants directement accessibles depuis la rue. En situation, la démarche consiste à engager la conversation avec toutes les personnes croisées, celles qui entrent ou sortent de chez elles, ou celles qui sont occupées dans leur jardin. Le plus souvent, cette conversation « à la volée » permet d'obtenir un rendez-vous pour un entretien qui, en général, a lieu quelques jours plus tard. Parfois, un entretien permet d'en obtenir un second, en suivant le réseau d'interconnaissance de la personne interrogée. On peut ainsi se faire recommander auprès d'un voisin qui a « lui aussi des choses à dire » et ainsi de suite.

L'approche retenue, qui conduit à former l'échantillon de façon aléatoire (même si des ajustements sont effectués en cours de route de manière à diversifier au maximum l'âge, le genre et le statut résidentiel des personnes interrogées), ne dispense pas d'un examen *ex post* du groupe ainsi formé. L'analyse des données sociographiques recueillies au moment des entretiens permet notamment de situer l'échantillon vis-à-vis de la population locale et de se faire une idée de l'écart à la moyenne sur quelques critères simples comme l'âge, le sexe, la répartition des catégories socio-professionnelles, l'ancienneté dans la résidence, etc.

L'échantillon en quelques chiffres

L'échantillon se compose de 16 femmes et 13 hommes, âgés de 24 à 80 ans. L'âge moyen des personnes interrogées est de 54 ans, un résultat nettement influencé par la partie de l'échantillon issue du Canton de La Chambre, constituée en majorité de retraités. A l'inverse, les jeunes adultes (18-29 ans) sont plutôt sous-représentés par rapport à la moyenne des trois localités. Pour le reste, on constate que les caractéristiques sociales des personnes interrogées sont plutôt conformes aux répartitions par sexe, tranches d'âge et catégories socio-professionnelles (pour une comparaison avec les données INSEE par communes, voir les graphiques fournis en annexe de ce rapport).

Ces quelques critères simples ne sont cependant pas les seuls à prendre en compte dans le cadre de cette étude. Les caractéristiques résidentielles participent également des relations que les habitants entretiennent avec l'environnement industriel, les risques qu'il génère et les informations qui permettent d'en rendre compte. Ainsi, le statut de propriétaire ou de locataire peut-il nettement influencer le regard porté sur le voisinage industriel et la façon d'envisager la proximité d'une activité dangereuse et/ou polluante. De ce point de vue, on notera que notre échantillon fait la part belle aux occupants propriétaires. Parmi les personnes interrogées, près des deux tiers disposent en effet de leur propre maison. Cette catégorie est cependant inégalement répartie entre les trois localités. On observe ainsi qu'à Saint-Fons le faible nombre de logements individuels disponibles sur la commune (17 % de maisons) favorise un nombre plus important de personnes locataires ou propriétaires d'appartements.

<i>Statut résidentiel</i>	Saint-Fons	Pierre-Bénite	La Chambre	Total
Locataires d'appartement	7 %	10 %	-	17 %
Locataires de maison	4 %	4 %	-	8 %
Propriétaires d'appartement	10 %	-	-	10 %
Propriétaires de maison	3 %	21 %	41 %	65 %
Total	24 %	35 %	41 %	100 %

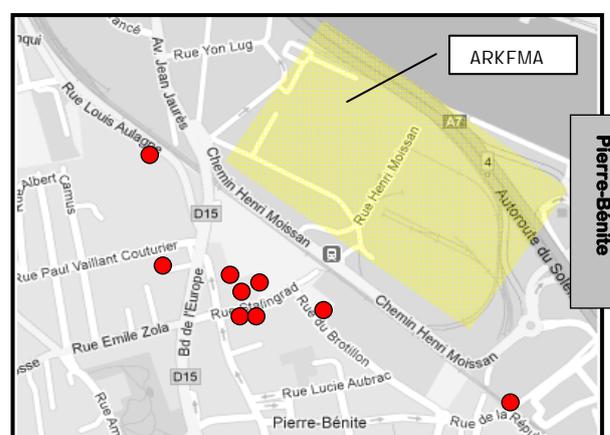
Sur ce registre, on note également que les personnes interrogées occupent en majorité leur logement depuis plus de 10 ans. L'échantillon est avant tout composé de « vieux résidents », qui habitent à proximité des usines depuis longtemps et sont plutôt familiers de leur lieu de vie.

<i>Ancienneté dans la résidence actuelle</i>		Moins de 2 ans	2 à 4 ans	5 à 9 ans	10 ans et plus	Total
Saint-Fons	Echantillon	-	29 %	29 %	42 %	100 %
	INSEE	9 %	20 %	24 %	47 %	100 %
Pierre-Bénite	Echantillon	20 %	10 %	20 %	50 %	100 %
	INSEE	10 %	17 %	20 %	53 %	100 %
La Chambre	Echantillon	-	-	25 %	75 %	100 %
	INSEE	13 %	16 %	16 %	55 %	100 %

La localisation des enquêtés par site

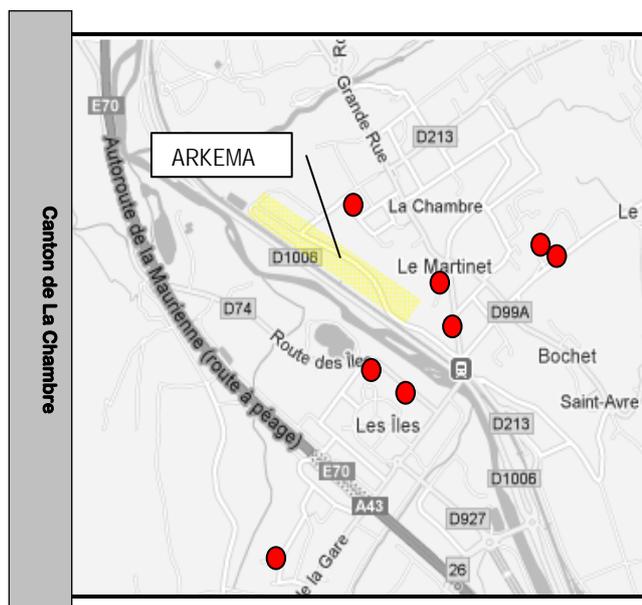
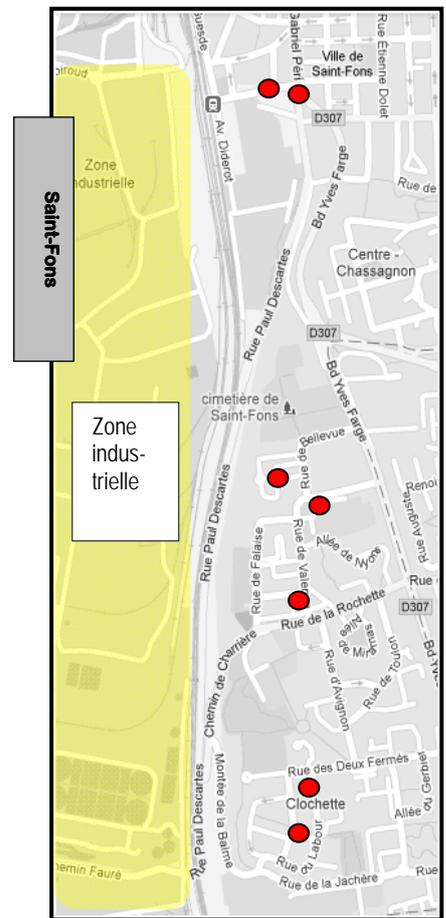
Les trois terrains investigués sont ici représentés par trois cartes figurant le périmètre approximatif de l'usine (en jaune) et la localisation géographique des personnes interrogées (un point rouge représente le domicile d'un enquêté). Cette représentation de l'échantillon, qui permet de saisir sa distribution spatiale en se faisant une idée assez précise de sa plus ou moins grande proximité à l'usine, est aussi l'occasion de relever la présence d'enquêtés qui se distinguent des autres par une fonction particulière (salarié ou retraité de l'usine, élu local, etc.) susceptible d'influer sur leur perception des risques industriels et la façon dont ils reçoivent l'information.

Sur le site de Pierre-Bénite, l'enquête s'est focalisée sur le secteur du centre-ville, au droit de l'usine. A chaque fois, nous avons privilégié les habitants dont le logement jouit d'une vue dégagée sur l'usine. La limite nord du site Arkema marque la frontière de Pierre-Bénite avec la commune d'Oullins. Le logement figuré par le point rouge au nord-ouest d'Arkema est donc habité par un couple d'Oullinois. Parmi ces dix riverains, on relève la présence d'une employée du site industriel et d'un conseiller général. Tous les deux ont volontiers accepté de réfléchir et discuter des risques industriels engendrés par l'usine voisine.



Situé à l'est de Pierre-Bénite, sur la rive opposée du Rhône, le site de Saint-Fons comprend les différents quartiers qui bordent la zone industrielle, depuis le centre-ville de la commune jusqu'à son extrémité sud. Au nord, le secteur de la gare correspond à la partie du centre la plus proche des usines. Deux occupants des anciens immeubles réservés aux cadres de l'usine Rhône-Poulenc (désormais Rhodia) ont accepté de répondre à nos questions. Les cinq autres habitants interrogés dans la localité habitent le plateau des Clochettes où se trouve l'ancienne cité ouvrière Saint-Gobain. Ce groupe comprend deux veuves et un fils d'anciens salariés de l'usine Rhodia situé en contrebas de ce quartier résidentiel et pavillonnaire.

Sur le site de Maurienne, les enquêtés se distribuent de part et d'autre de l'usine, sur les trois communes du secteur : La Chambre au nord du site industriel, en rive droite de l'Arc, Saint-Etienne-de-Cuines au sud du site, en rive gauche de la rivière, et Saint-Avre, dans la partie Est de la localité, après la gare SNCF. Toutes les personnes interrogées occupent un logement individuel, en ville, en lotissement pavillonnaire ou dans les anciennes cités Bozon de Saint-Etienne-de-Cuines (au lieu-dit Les Iles). Bien que dispersé géographiquement sur ce territoire multicommunal, l'échantillon est malgré tout resserré autour de l'usine Arkema.



Dans ce troisième groupe, on note la présence d'un ancien membre du CLIC Maurienne et ancien correspondant de la presse locale (*La Maurienne* et *Le Dauphiné Libéré*), d'un retraité de l'usine Arkema et d'un conseiller municipal de Saint-Avre. Au cours de l'enquête, nous avons également découvert l'existence d'un lotissement récent, sur les hauteurs de Saint-Avre, où la plupart des maisons est équipée d'une pièce de confinement. Plusieurs enquêtés ont également rapporté que depuis une dizaine d'années, tous les permis de construire délivrés sur le secteur imposent la construction d'une pièce de confinement. Deux propriétaires équipés d'une telle pièce figurent dans l'échantillon.

Sur les vingt-neuf personnes interrogées, onze cumulent un statut de riverain avec une fonction, une responsabilité ou une particularité qui est de nature à biaiser le regard qu'ils portent sur l'industrie voisine et les risques qu'elles engendrent.

	Pierre-Bénite	Saint-Fons	Canton de La Chambre
Riverain-salarié	1 technicienne d'Arkema	2 veuves de salariés Rhodia 1 fils de salarié Rhodia	1 retraité, ancien chef des pompiers de l'usine et son épouse. 1 veuve d'un salarié Pechiney de Saint-Jean-de-Maurienne
Membre du CLIC			1 habitant de Saint-Etienne-de-Cuines
Pièce de confinement			2 habitants de Saint-Avre
Elu	1 conseiller général.		1 conseiller municipal de Saint-Avre

Des riverains en « résidence contrainte »

Réalisés chez les habitants volontaires, les entretiens durent entre 45 minutes et 1h30. Conçus comme des discussions libres, ils suivent malgré tout un cheminement logique que l'enquêteur a préparé à l'avance et qu'il impose (en douceur) à l'interviewé à mesure que l'échange prend forme. Chaque entretien aborde ainsi les mêmes thèmes, le plus souvent dans le même ordre. Après avoir évoqué le parcours résidentiel, l'installation dans le logement et l'acquisition du statut de « riverain industriel » qui motive l'entretien, la discussion glisse tranquillement sur le sujet de l'usine, des nuisances et des risques. La question de l'information, des besoins et des attentes vient ensuite, juste avant de faire réagir les personnes interrogées à deux supports-test issus de la campagne *Les Bons Réflexes* 2008. Confrontés à ces deux documents, les enquêtés sont invités à dire ce qu'ils en pensent et surtout, ce qu'ils en comprennent. Utile pour évaluer l'adéquation des contenus de l'information avec les besoins et attentes des riverains, ces deux supports ont aussi permis de relancer la discussion sur les différents sujets passés en revue dans la première partie de l'entretien (on y reviendra plus loin).

Avant de poursuivre, arrêtons-nous quelques instants sur la structure des entretiens supports de cette étude. La question se pose notamment de savoir pourquoi il est utile d'engager la discussion par le parcours résidentiel, alors que la question posée porte sur l'information ? Tout simplement parce que dans la plupart des cas, cette entrée en matière est doublement décisive. Elle permet tout d'abord de mettre l'interviewé en confiance, en le lançant sur un sujet « neutre » qui ne l'expose pas vraiment au jugement de l'enquêteur (en tout cas, beaucoup moins que la question des risques et nuisances sur laquelle il est souvent beaucoup plus difficile de parler). Autrement dit, engager la discussion sur ce terrain facilement praticable est en général le

La démarche par entretiens

Constitution de l'échantillon

Identification de 3 terrains d'étude et des quartiers en proximité directe avec les usines.
Prise de contact par déambulation.
Critère privilégié : Visibilité des installations à l'origine du risque.

Mode opératoire de l'entretien

A domicile. Entretien enregistré et réalisé à partir d'un guide d'entretien qui recense des sujets de discussion susceptibles de faire parler les enquêtés.

Guide d'entretien

Objectif : capter une parole la plus libre possible.

- *Quatre axes de discussions.*
 - Le parcours résidentiel.
 - Les pratiques de la ville et du quartier.
 - Le voisinage de l'usine : risques et nuisances.
 - L'information sur les risques industriels.
- *Discussion libre sur des supports-test.*

meilleur moyen de réussir l'entretien, en créant les conditions d'une discussion libre, au cours de laquelle l'interviewé n'hésitera pas à parler et à livrer « le fond de sa pensée ». Par ailleurs, l'entrée par le parcours résidentiel permet de reconstituer les choix de localisation des enquêtés et ce qui les a conduit à s'installer dans le voisinage d'une usine à risques. Elle permet alors de percevoir que l'implantation des riverains n'est jamais délibérée, qu'elle est le plus souvent contrainte.

Lancés sur leur trajectoire résidentielle, tous les enquêtés décrivent en général la suite des décisions, individuelles ou familiales, qui les ont amenés à vivre à proximité immédiate d'un site industriel. Ces parcours, tous différents, ont un point commun : la proximité de l'usine n'est jamais désirée, mais s'impose comme la conséquence inéluctable d'une implantation dictée par d'autres nécessités.

Les nécessités, qui poussent les enquêtés à prendre l'usine comme voisine, sont multiples et ont tendance à se combiner entre elle. Le coût du logement, souvent plus faible dans ces quartiers industriels que partout ailleurs, est très fréquemment mentionné. Le confort et l'organisation de la maison (ou de l'appartement), ses fonctionnalités (le nombre de chambres qui correspond à la taille de la famille), l'agrément du jardin sont également des critères qui comptent plus que le reste. La variable « proximité » joue aussi énormément : proximité du travail, des commerces, des services, de la ville (ou de la campagne, c'est selon), mais aussi proximité avec les membres de sa famille ou son milieu d'interconnaissance. Dans toutes les trajectoires que nous avons consignées au cours de cette étude, ce sont principalement ces considérations d'ordre pratique qui font les décisions d'implantation et les choix de localisation, surdéterminant la question de l'usine et des désagréments qu'elle occasionne. Ainsi ces deux propriétaires de Saint-Avre et Pierre-Bénite :

Il y a plein de critères. Le coût... Le coût surtout ! Et puis il s'est avéré qu'à l'époque, il y avait peu de biens immobiliers à vendre sur la région. On a aussi fait en fonction du travail de mon mari.

Je me souviens, quand on a cherché à acheter une maison sur Pierre-Bénite, on a d'abord prospecté sur Le Combattant, de l'autre côté du boulevard. Mais bon les prix... C'était hors de prix ou alors c'était la ZAC du Perron, les uns sur les autres. Ce sont des HLM en plus !

Dans l'échantillon, seuls les riverains-salariés et les membres de leur famille évoquent la proximité de l'usine parmi les raisons ayant motivé leur choix d'implantation. L'argument est alors de nature économique et/ou pratique : réduire la distance au travail, maintenir un certain confort de vie, contrôler les dépenses liées aux déplacements. Ce qu'explique cette résidente de l'ancienne cité Saint-Gobain de Saint-Fons :

On a été locataire de 1966 à 1975 et puis, en 1975, l'usine a voulu vendre. Donc nous, avec 4 enfants... On avait 4 enfants, on était bien, on était tranquille... donc avec mon mari, on s'est décidé pour acheter. On n'a pas payé si cher que maintenant. Et puis mon mari, il n'était pas très loin de son travail. Il rentrait à midi, il repartait, il revenait. Il était content.

Parmi les riverains interrogés, personne n'a vraiment choisi de vivre à côté d'une usine à risques. S'ils sont là et s'ils restent là, c'est parce qu'ils n'ont pas vraiment les moyens d'habiter ailleurs (pour un logement équivalent), parce qu'ils ont suivi leur conjoint à l'occasion d'une mutation professionnelle, parce qu'il a fallu à un moment donné se rapprocher (ou rester à proximité) du travail, ou parce qu'il n'est pas possible de s'éloigner de la famille, des amis et des lieux de sociabilité pratiqués depuis toujours. La proximité de l'usine n'est pas un choix délibéré, elle n'est pas recherchée en tant que telle, elle résulte en fait d'une incapacité à être ailleurs.

Pour la grande majorité des personnes interrogées, le caractère contraint de la localisation est encore renforcé par une certaine incapacité au départ. Pour des motifs différents qui peuvent se combiner, l'idée de renoncer au logement choisi pour s'expatrier vers un autre lieu d'habitation est tout simplement impensable. Ainsi cet habitant de Saint-Fons qui, bien que locataire, ne peut pas envisager quitter la commune où il a toujours vécu :

Déménager ? J'y ai pensé. Quitter Saint-Fons. Mais on est un peu prisonnier quelque-part. On a des habitudes. Moi, j'habite Saint-Fons. Ça fait 38 ans que j'habite ici. J'ai mes petites habitudes, quoi ! C'est mon territoire...

Les raisons invoquées sont à peu près les mêmes que celles qui justifient le choix résidentiel. Les motifs sont souvent d'ordre économique et affectif : ne pas pouvoir prétendre à un logement similaire dans un quartier plus éloigné de l'usine, rester proche des amis et de la famille, etc. L'attachement au lieu de vie et l'habitude rendent également difficiles l'idée d'un éventuel déménagement.

On vit avec, on n'a pas le choix. Soit c'est ça, soit c'est partir. Nous, on a une maison avec un jardin. Puis bon, tant qu'y a mon père, ce n'est pas la peine d'y penser. Et puis, je ne veux pas vendre à perte ! Parce que c'est bien beau de vendre, mais après l'usine quand elle part, ceux qui ont acheté ils se font plein de sous. Non, non, il est hors de question de vendre. Moi, je suis logique de chez logique ! (Une propriétaire de Pierre-Bénite)

Déménager ? Non, ça ne me dit rien. C'est mon quartier ici. (Une propriétaire de Saint-Etienne-de-Cuines)

Dans l'échantillon, seules quatre personnes ont mentionné un projet de déménagement : une propriétaire et trois locataires. Mais ces projets ne sont, à aucun moment, motivés par la proximité de l'usine. D'autres justifications sont évoquées : la taille de l'habitation pour deux locataires, l'envie d'accéder à la propriété pour un autre, une mutation professionnelle pour la propriétaire. Pour étant, tous émettent le souhait, si cela est possible, de rester dans la même commune ou à proximité de leur actuelle habitation.

Dans la mise en scène d'une proximité industrielle imposée, le plus souvent redoublée d'une incapacité à partir, les riverains s'accordent pour se décrire, plus ou moins explicitement, comme des « résidents captifs ». Tous habitent avec le danger faute de mieux, aucun n'a vraiment la capacité de le fuir. Cette contrition conduit cependant chacun à négocier sa propre perception des risques et nuisances industriels de manière à « faire avec » ce voisinage potentiellement intrusif.

PROPOSITION N°1

La conception des supports et messages doit, dans la mesure du possible, considérer que l'information s'adresse à un public captif, qui n'a pas choisi d'habiter à proximité des usines et n'envisage pas vivre ailleurs.

Parce qu'elle contribue à affirmer l'existence d'un danger qui n'est pas évitable, l'information peut être vécue par certains comme une agression, suscitant malaise et rejet.

Sans renoncer aux supports existants et chercher à euphémiser les messages, l'information gagnerait à se diversifier pour se faire moins directe et moins agressive. Des voies parallèles pourraient être explorées : la culture, l'art, le jeu, les réseaux sociaux.

Quelques exemples d'actions possibles : ouvrir des « fenêtres » sur l'usine et sensibiliser aux risques par le biais de **projets artistiques** (pour un exemple parlant en rapport avec les inondations, on peut se référer à : www.memoiredurisque08.fr), d'**expositions photographiques**, de **promenades découvertes** (sur le mode des balades organisées par Robin des Villes : www.desrivesetdesreves.org), d'**événements festifs** prenant l'industrie comme objet, du type « fête de l'usine » ou « fêtes des voisins de l'usine » mêlant commerçants, représentants d'entreprise, riverains, salariés, etc.

PARTIE 2. LES RIVERAINS FACE AUX RISQUES

Dans cette seconde partie, on s'intéresse à la façon dont les riverains vivent la proximité des usines. Comment appréhendent-ils ce voisinage « hors du commun » ? Que perçoivent-ils de l'activité industrielle et de ses dangers ? Comment se saisissent-ils des problèmes posés par cette cohabitation contrainte et qu'en font-ils concrètement ? Pour penser l'information sur les risques industriels, il est utile de comprendre comment les populations locales se lient avec les usines et tous les désagréments qu'elles occasionnent dans leurs quotidiens. Une compréhension fine de cette relation permet d'ajuster le contenu des messages, d'envisager de nouveaux supports et, plus largement, de réfléchir aux conditions de réception de l'information telle qu'elle est produite et diffusée dans le cadre des campagnes officielles. L'attention portée aux voisins des usines est également l'occasion de combattre toutes les « fausses évidences » qui, lorsqu'elles fondent le contenu des messages et guident la conception des supports, conduisent inévitablement les producteurs d'information à manquer les objectifs qu'ils cherchent à atteindre.

Un problème parmi d'autres

La première *fausse évidence* en matière d'information est de considérer les risques industriels comme un sujet de préoccupation majeur pour les riverains. Les discours recueillis au cours de cette enquête montrent qu'il n'en est rien. Même lorsque les habitants interrogés font part d'une inquiétude, celle-ci n'a en général pas de lien avec la proximité de l'usine. Comme le dit cet enquêté, propriétaire à Saint-Fons, le quotidien est déjà suffisamment encombré pour que ce genre de considérations ait vraiment une chance d'y trouver sa place :

Je n'ai pas le temps de penser à l'usine moi. Il y a mon boulot. Il y a ma famille et tout.

Une multitude de préoccupations domine ainsi la question du risque dans le quotidien des riverains que nous avons rencontrés : les problèmes personnels, familiaux ou professionnels bien sûr, mais également tous les problèmes de société liés à la montée du chômage et à la dégradation de la situation économique globale (qui sont peut-être d'autant plus prégnants dans les discours recueillis que la population enquêtée appartient aux classes sociales les plus exposées aux effets de la crise actuelle). Les deux exemples suivants (choisis parmi beaucoup d'autres possibles), témoignent de cette idée :

Non moi, l'essentiel, c'est que je sois en bonne santé, que je puisse encore vivre longtemps et que je puisse aider mes enfants. Le reste, je vous le dis sincèrement, ça ne me touche pas ! (Un propriétaire à Saint-Fons)

Par contre, je risque d'être dévalué à cause du TGV, du Lyon-Turin, qui va passer à côté, là, dans la montagne. Alors nous on s'est battu pour empêcher ça. D'ailleurs, vous verrez, il y a encore des panneaux, des banderoles. Avec le train, ma verroterie elle risque de trembler... C'est un élément de dépréciation de l'immobilier ça.

D'après vous, ça a plus d'impact que l'usine ?

Oh... Largement ! Laaaagement ! Largement ! (Un propriétaire à Saint-Etienne-de-Cuines)

Les évolutions du quartier d'appartenance et les mutations commerciales, souvent vécues comme une forme de délitement de la société locale, sont deux autres sources d'inquiétude très présentes sur les terrains de Pierre-Bénite et Saint-Fons. Ces transformations sont généralement imputées à l'installation de familles d'origine étrangère et aux changements d'orientation des commerces de proximité qui vont avec.

Les commerces, ça s'est bien dépourvu. Parce qu'il y avait pas mal de commerce dans le temps. Aujourd'hui, tous les commerçants sont partis. Tout est racheté par les immigrés (rire). Moi je n'ai rien contre, mais bon... Le commerce, dans Pierre-Bénite, ça se perd... Ce n'est pas... On n'a plus les commerces comme avant... (Un propriétaire à Pierre-Bénite)

Contrairement à ce qu'imaginent la plupart des acteurs de la prévention, les riverains ne sont pas intéressés *a priori* par le sujet « risque industriel », tout simplement parce qu'il ne fait pas problème (ou pas assez) dans leur quotidien. La proximité avec l'usine et la confrontation permanente avec ses dangers n'y change pas grand-chose, comme le montre bien la difficulté rencontrée par les promoteurs des CSS (ex-CLIC) pour former les collèges riverains et assurer une présence continue de leurs membres. Dans ces conditions, on comprend bien qu'il ne suffit pas de livrer un message sur le sujet « risques », aussi intelligible soit-il, pour que celui-ci soit réceptionné, décrypté, approprié et assimilé par la population locale. Pour arriver à ce résultat, il faut que le public cible soit intéressé, c'est-à-dire disposé à lire le document fourni, puis à lui trouver suffisamment d'intérêt pour être en capacité de l'assimiler.

PROPOSITION N°2

Veiller à diversifier les formats et les vecteurs d'information pour multiplier les chances d'intéresser la population locale et augmenter la portée des messages.

Développer des supports et des formats originaux dont la fonction serait moins d'informer que d'amener les riverains, par des chemins détournés, à la question des risques (presqu'à leur insu en fait), de susciter leur participation sans leur donner l'impression de fournir un effort pour investir un sujet qui ne les intéresse pas *a priori*.

L'art, le jeu, la littérature, la photographie peuvent assurer cette fonction de médiation. Par exemple :

- Organisation d'un jeu-concours sur la thématique industrielle (une énigme par jour, à retrouver dans le journal local ou tout autre support à définir), de concours photographiques sur le thème de la chimie ou de l'usine dans la ville, de jeux de piste urbains.
- Création d'un site Internet dédié au marketing territorial, de type « empreinte industrielle », où les riverains-internautes pourraient partager leurs photographies, vidéos et contributions diverses mettant en scène l'usine dans son territoire habité. Pour une illustration parlante, voir le site www.mongrandbo.com du Grand- Bornand en Haute-Savoie.
- L'écriture collective d'un « conte industriel », sur le principe du *cadavre exquis*, qui pourrait mobiliser les habitants d'une ville, d'un département ou d'une région, via une participation en ligne (réseaux sociaux et sites des communes) ou par l'intermédiaire des écoles et clubs municipaux (atelier littéraire, association artistique, troisième âge, etc.).

Une approche globale

Une seconde *fausse évidence* en matière d'information est de penser que les riverains départagent clairement les risques des nuisances, auxquelles ils seraient d'ailleurs davantage sensibles. Là encore, les observations de terrain montrent qu'il n'en est rien. Contrairement aux acteurs de la prévention qui ne peuvent agir sans compartimenter la réalité, les enquêtés ne font pas de distinction entre les différents types de problèmes posés par la proximité des usines. Pour la grande majorité des riverains, les catégories de risque, de pollution ou de nuisance ne renvoient pas à des types d'agression clairement identifiés. Les problèmes perçus par les habitants ne sont pas hiérarchisés mais coexistent comme une masse indistincte au potentiel dangereux et nuisible. Ainsi ces deux propos, qui viennent en réponse à une question sur les inconvénients liés à la proximité de l'usine :

Il y a le bruit. Mais bon, on a pris l'habitude. Sinon, c'est quand il lâche leur fumée... C'est quand même... On est à coté... Mais bon, on est encore là. Et puis il n'y a pas d'odeur. Ça doit monter, ça doit passer à travers... Ou alors j'ai peut-être l'habitude, je ne sais pas. Si ! Quand je vais en vacances, quand je pars d'ici et que je vais à la campagne, j'ai mal à la tête. Et quand je reviens ici, je reprends mal à la tête. C'est le changement d'air, je pense. (Une propriétaire à Pierre-Bénite)

Pour l'instant, on n'a pas de nuisances. Peut-être de la pollution... Au départ, oui ! Il y en a eu. Il y avait des odeurs. Une fois ou deux, on a même eu des rejets. Ils avaient un produit qui s'appelait l'acroléine, qui sentait très mauvais. Et ça, ça a été supprimé. Je pense que maintenant, il y a beaucoup plus de prévention. Bon. Ça ne veut pas dire qu'ils ne polluent plus. (Une retraitée à Pierre-Bénite)

Ces deux extraits soulignent l'incapacité des enquêtés à différencier les problèmes (susceptibles d'être) occasionnés par le site industriel voisin. Les deux habitantes citées ici mélangent à plusieurs reprises nuisances et risques, passant d'un sujet à l'autre sans aller jusqu'au bout de leur idée, comme si un problème en entraînait un autre et qu'il était impossible de les séparer ou de les départager, y compris dans la construction d'un discours conçu comme un inventaire. Les odeurs, les fumées, le bruit, le souvenir d'un accident, la perspective d'une catastrophe dévastatrice, les signes d'une pollution de l'air ou le récit d'une mise à l'abri suite à une alerte, tout se mêle sans ordre

PROPOSITION N°3

S'affranchir du cadre de la réglementation pour faire porter l'information sur les pollutions et nuisances, autant que sur les risques accidentels.

En limitant le propos aux seuls événements accidentels (fuites de gaz toxique, explosions ou incendies), les campagnes d'information sur les risques industriels passent à côté d'une partie de leur public.

Ce constat n'est pas lié à un déficit d'éducation des riverains, mais à une façon de penser qui leur est propre et qui les conduit à envisager l'environnement industriel comme un problème global.

En jouant sur la distinction risques/nuisances et en isolant l'accident des autres problèmes engendrés par l'usine (qu'elle tend du même coup à faire disparaître), l'information réglementaire est doublement contre-productive : non seulement elle se décrédibilise en alimentant la suspicion du public destinataire qui s'interroge sur les raisons d'un tel découpage, mais elle peine à capter l'attention de tous ceux qui vivent et conçoivent les désagréments, pollutions et dangers industriels comme un tout indissociable.

apparent. Dans ce sens, il est fréquent pour les enquêtés de parler des nuisances alors que l'enquêteur pose une question sur les risques ou d'évoquer la perspective d'un accident alors que la discussion porte sur les odeurs ou le bruit. Par exemple :

Pensez-vous que les usines situées en contrebas sont dangereuses ?

Je ne pense pas. Non. Il y a juste des fois, il y a des odeurs, mais bon... C'est rare quand même. Je veux dire, ça dépend de comment le vent est dirigé. Donc ça ne me dérange pas. Je veux dire, on ne les voit pas plus que ça. D'où on est, on ne les voit pas plus que ça. Non, moi les usines... Même mon copain, il s'en fout un peu quoi. (Une locataire à Saint-Fons)

Enfin, la question des nuisances au quotidien est purement esthétique pour vous ?

Bah, c'est quand même toujours au-dessus de nos têtes. Depuis AZF. Quand même. On n'est quand même pas non plus particulièrement rassurés. Mais bon... On est là. On est là. (Une propriétaire à Pierre-Bénite)

Pour les riverains, risques et nuisances forment une seule et même réalité : ils n'ont donc pas vocation à être distingués, ni dans les discours, ni dans les têtes, ni dans les actes, encore moins dans l'information réglementaire.

Une relation dynamique

Une troisième *fausse évidence* est de considérer que des paramètres objectifs comme l'âge, la profession, la qualification, la distance aux installations, le fait d'avoir ou non été témoin d'un accident, etc., fixe chez les habitants des représentations stables des risques industriels. Cette fois encore, les entretiens déjouent le prêt-à-penser en montrant combien l'appréhension de l'environnement industriel est mouvante. Chez tous les enquêtés (sans exception), la perception de l'usine et ses dangers est dynamique, c'est-à-dire évolutive dans le temps (y compris dans le temps court de l'entretien). Les représentations ne sont jamais données une fois pour toutes, mais relèvent d'un processus d'interrogation qui ne s'achève jamais et qui les retient, au bout du compte, de produire un avis définitif sur la question, de trouver une position claire dont ils ne bougeront plus par la suite. Tout se passe comme si les habitants oscillaient en permanence entre les deux états possibles que prescrit la proximité de l'usine : la situation de danger d'un côté, la situation de sécurité de l'autre.

Danger ←—————→ Sécurité

Quand il s'agit des usines chimiques et des risques qu'elles induisent, les riverains se déplacent sans cesse sur cet axe, passant régulièrement d'un pôle à l'autre. Aucun n'est en mesure de stabiliser une représentation qui pourrait par exemple consister à penser qu'il n'y a définitivement aucun danger ou au contraire, à se placer durablement dans la perspective de l'accident à venir. Tous sont dans cet entre-deux, comme en tension entre la conviction que le risque est bien réel, que ce n'est pas qu'une image, et la volonté de le réduire à néant, de le neutraliser, tout simplement pour rendre vivable cette proximité non désirée. Personne ne peut en effet supporter durablement l'idée d'être en danger. Les riverains se situent donc toujours dans cette double perspective : celle de l'accident, toujours pensé comme possible, et celle de la sécurité, toujours espérée en ce qu'elle permet de réduire en pensée la possibilité de l'accident et de ses conséquences néfastes.

Des discours qui oscillent entre danger et sécurité

Dans les entretiens, la perspective de l'accident, de la maladie ou de la pollution qui ronge le corps, est toujours présente. Elle exprime des degrés divers d'inquiétude ou de possibilité, mais elle est bien là. Elle se dit même assez franchement :

Ici, il y a beaucoup de personnes qui se plaignent de faire de l'asthme. Il y a des bronchites aussi. Tout ça, c'est la pollution. Mais on vit avec. C'est malheureux, on s'habitue. Mais c'est sûr que c'est inquiétant. Oui, c'est inquiétant quand même. Mais il y a une amélioration on dirait... Ou alors on est tellement intoxiqué qu'on ne s'en rend même plus compte (Rires). Il y a peut-être de ça ? (Une propriétaire de Saint-Fons)

Lui : Moi, je vois que les fumées de l'usine, ça laisse souvent des choses sur... Ça ronge la ferraille leurs histoires. On voit ça sur les balcons en ferraille. Ça laisse... C'est tout noir ! Quand vous mettez les mains, c'est tout noir. Ça doit faire un dépôt et ça ronge la ferraille.

Elle (riant très fort) : Donc ça doit nous ronger nous aussi alors !

Lui : Oui, on doit être beau à l'intérieur. Les tuyaux à l'intérieur, ça doit être beau ! (Un couple de La Chambre)

Tous les enquêtés reconnaissent la dangerosité potentielle de l'usine voisine. Même les plus confiants et les moins inquiets envisagent l'éventualité de l'accident, son évocation s'accompagnant en général de la fameuse formule « *le risque zéro n'existe pas* ». Cité par vingt enquêtés sur vingt-neuf, le slogan signe en quelque sorte l'impossibilité dans laquelle se trouve les riverains de ne pas envisager le risque et, plus largement, ses effets potentiels.

Cela étant, la perspective de l'accident (ou de la maladie) ne vient jamais seule. Elle s'accompagne toujours de son contrepoint banalisé, dans une sorte de retour de balancier qui permet de revenir à la perspective (réconfortante) de la sécurité. On le voit bien dans les entretiens, à chaque fois que les personnes interrogées sont confrontées à la possibilité de l'accident, elles esquivent instantanément de manière à neutraliser l'idée qui vient de surgir. Basculant vers le pôle opposé de la sécurité, elles cherchent alors à se rassurer en évoquant par exemple les mesures de sécurité auxquelles sont soumis les industriels. Ainsi cet habitant de Pierre-Bénite, dont le propos illustre parfaitement l'idée du balancier :

On a plutôt confiance. Mais on l'a bien vu à Toulouse aussi : une erreur de manipulation, des mélanges de produits et paf ! Ce qui m'inquiète un petit peu parfois, ce sont les conditions de travail. Les conditions de sécurité. Le fait d'avoir recours à des intérimaires par exemple. Les gens sont peut-être moins formés, moins prêts. Il y a aussi le contexte économique, la rentabilité. En même temps toutes ces usines sont en milieu urbain, en pleine ville. Donc personne ne prendrait le risque de... Mais ça peut arriver... Un accident peut arriver. Mais de la même façon que demain un accident de voiture... On est plus en danger en voiture... On prend plus de risques dans une voiture qu'en habitant ici (rires). Statistiquement, c'est plus sûr d'habiter ici !

Dans cet extrait, la perspective de l'accident (en rouge) cohabite avec celle de la sécurité (en bleu). En tension entre ces deux pôles, la personne interrogée passe d'un registre à l'autre sans pouvoir prendre position et décider lequel des deux états envisagés doit l'emporter sur l'autre. L'instabilité du discours témoigne ici du caractère dynamique de la relation que les riverains entretiennent avec l'environnement industriel, en particulier lorsque celui-ci est perçu comme potentiellement dangereux.

Toutes sortes d'arguments peuvent être mobilisés par les habitants pour neutraliser l'idée du danger. L'autoroute qui passe au pied de l'usine, la population dense qui habite autour et les nombreux bâtiments publics situés dans son voisinage proche jouent souvent ce rôle. Comment penser en effet que les gens responsables qui nous gouvernent aient créé autant de vulnérabilités si les usines étaient vraiment dangereuses ? De la même manière, le témoignage d'un ami, salarié de l'usine, ou le souvenir d'une information croisée dans le journal peut être fort utile pour se rassurer, surtout lorsqu'il y est question de ces mesures justement conçues pour que l'accident n'arrive pas. Ainsi ces deux habitants de Saint-Etienne-de-Cuines et de Pierre-Bénite à propos des efforts consentis par les industriels pour sécuriser leurs installations et contenir les effets de l'accident, dans le cas où celui-ci arriverait quand même :

Tous les moyens sont mis en place pour le cas où il y aurait un accident un peu grave qui surviendrait. Dans les minutes qui suivraient, il y aurait automatiquement une parade qui serait mise en place.

Le risque zéro n'existe pas. C'est malencontreux parce que ça a fait des dégâts et des conséquences énormes. Mais moi, je pense qu'Arkema... D'ailleurs, le directeur de l'usine, lors du PP machin, il est venu nous présenter tout ce qui a été mis en place, le mur d'eau et tout ça.

Se persuader qu'une sécurité absolue est possible ou assumer la certitude que l'accident (ou la maladie) sera là tôt ou tard sont deux positions extrêmes aussi intenables l'une que l'autre. Le riverain ne peut que se situer dans l'entre-deux, sans que rien ni personne (pas même l'information officielle) ne vienne jamais le soulager de cette indétermination.

PROPOSITION N°4

L'information sur les risques industriels est, elle-même, prise dans cette tension permanente entre danger et sécurité.

Par son contenu, elle impose la perspective de l'accident en même temps qu'elle fournit des ressources utiles au travail de neutralisation du danger. Pour une partie du public, elle va s'apparenter à un aller direct vers le pôle du danger (elle sera alors ignorée ou rejetée parce que considérée comme insupportable). Pour d'autres, elle peut aider à la compréhension (et donc à la maîtrise) des phénomènes redoutés et, dans ces conditions, contribuer au sentiment de sécurité (dans ce cas, elle a davantage de chance d'être assimilée).

Veiller à faciliter cette « emprise » sur les dangers en permettant aux habitants de nommer et comprendre les phénomènes en jeu, y compris dans leurs effets concrets sur le voisinage.

Mettre en valeur les équipements et dispositifs de sécurité susceptibles d'être déployés en cas d'accident. Mettre en avant des exemples parlants de parades et illustrer leur fonctionnement par des séries de visuels et/ou séquences vidéo.

Constituer une collection de magnets, complémentaire du magnet « consignes », dédiée aux phénomènes d'une part, à leurs parades d'autre part.

Des signes perçus qui inquiètent et rassurent (ou l'inverse)

Ce qui vaut dans le temps de l'entretien vaut également dans le quotidien des enquêtés. Quelle que soit l'échelle de temps considérée, le rapport au risque reste foncièrement instable, évoluant quelque part entre la perspective du danger, qui peut surgir à tout moment, et celle de la sécurité, recherchée en permanence. Cette dynamique relève notamment d'un ajustement de tous les instants aux signaux que l'usine ne cesse d'envoyer à son voisinage (un bruit, une odeur, un mouvement de personnel, une sonnerie, une fumée intempestive, l'apparition subite de tâches sur les géraniums, etc.). A chaque fois qu'ils sont captés par les riverains, ces indices déclenchent un travail d'interprétation visant à les renseigner en temps réel sur l'état dans lequel ils se trouvent vis-à-vis de l'usine.

Dans cet ensemble diffus de signes, il y a ceux qui rassurent parce qu'ils s'insèrent dans le champ des perceptions connues, attestant du même coup du « fonctionnement normal de l'usine ». La régularité du signal renforce en général son pouvoir tranquilisant. Les essais de sirène, à jours fixes, remplissent souvent cette fonction comme l'explique cette habitante de Pierre-Bénite :

Il y a une sonnerie. Une sirène. Ils l'essayent régulièrement.

La capacité du riverain à identifier le signal comme la manifestation d'un phénomène non-dangereux compte également beaucoup. L'exemple des fumées émises par Arkema Pierre-Bénite est de ce point de vue très parlant : elles rassurent quand elles sont identifiées comme des rejets de vapeur significatifs du fonctionnement normal de tel ou tel atelier ; elles inquiètent dès lors que leur couleur (ou le moment d'émission) génère un doute sur leur véritable nature et leur origine.

En règle générale, les signes émis par l'usine inquiètent lorsqu'ils ne trouvent pas de place dans le cadre habituel des perceptions. N'importe quel changement dans les habitudes ou le moindre événement inédit fait ainsi inévitablement surgir la possibilité d'un danger et impose en retour un travail spécifique pour restaurer la perspective de la sécurité. C'est le cas par exemple de ce bruit de dégazage provenant de la voie ferrée extérieure au site industriel d'Arkema Pierre-Bénite, perçu par un couple de riverain qui va alors s'empresser d'alerter les pompiers et le personnel d'astreinte de l'usine :

Lui : La seule fois où on est intervenu, c'était... Ils ne le font plus maintenant, mais avant il y avait des trains qui stationnaient là (il montre la voie de chemin de fer à quelques dizaines de mètres de sa maison). Des citernes. Et un jour, on avait entendu comme des fuites. Donc on avait prévenu, etc. En fait, ils dégazaient les wagons sur les voies SNCF au lieu de le faire à l'intérieur du site. Donc là, on avait fait un peu de vilain. Mais ça ne s'est jamais reproduit (le couple articule lentement et en simultané ces deux derniers mots). Les pompiers étaient venus immédiatement. Ils n'avaient vraiment pas respecté le truc...

Vous aviez appelé le site industriel ?

Lui : Oui.

Elle : Moi j'étais passé directement par les pompiers de Pierre-Bénite en expliquant ce qu'il se passait et là, ils avaient géré. Voilà!

Lui : Et d'ailleurs, ils ne stationnent plus les trains ici.

Elle : Non. Non, Non.

Dans ce cas, l'événement est inquiétant parce qu'il se situe en dehors du cadre défini par toutes les situations régulières, parfaitement identifiées et perçues comme « normales ». Au-delà, l'exemple montre bien

l'existence de ce questionnement latent, susceptible d'être réactivé dès qu'un élément inhabituel survient et s'impose comme tel. Un autre cas, celui du rachat par la même usine d'un hangar mitoyen au jardin d'un voisin du site, illustre également comment un changement dans l'environnement proche entraîne la résurgence d'une inquiétude globalement neutralisée en temps normal. Pour ce riverain, l'acquisition du hangar par l'usine engendre une incertitude (et s'il servait à stocker des produits dangereux ?) qui le conduit à se renseigner sur ses fonctions précises.

Le Hangar qui est à coté s'est vendu et c'est Atochem (ancien nom de l'usine) qui a acheté. On s'est inquiété quand ils ont repris le hangar, parce que c'est un hangar qui est quand même important, qui va jusqu'à la voie ferrée et jusque sur la rue. Donc on s'est un peu inquiété de savoir ce qu'ils allaient y mettre, si c'était des produits toxiques, si c'était des produits dangereux, tout ça. On s'est inquiété parce que si vous voulez, c'est vraiment à coté, là. Il fallait quand même qu'on se renseigne. Qu'on se renseigne pour savoir ce que c'était exactement. Bon on a eu une ou deux réunions en mairie. On nous a confirmé que ce n'était pas des produits dangereux et que ça ne risquait absolument rien.

Au cours de l'entretien, cet habitant confirme ne s'être jamais rendu à des réunions publiques ou n'avoir jamais recherché d'information sur l'usine voisine, à l'exception de ces deux réunions auxquelles il a participé parce qu'il avait des questions précises sur le hangar racheté par Arkema.

On le voit bien avec cet exemple, les représentations des risques industriels et la relation des riverains à leur environnement ne sont pas statiques, définies une fois pour toute en fonction de paramètres simples. Elles relèvent, au contraire, d'un ajustement permanent aux micro-événements qui surviennent au quotidien. Ainsi, l'information devrait, à l'image de la nature des représentations habitantes, être conçue dans une perspective dynamique, capable d'aider les riverains à effectuer ce travail d'interprétation toujours en cours.

PROPOSITION N°5

Une **information localisée et réactive**, capable de s'ajuster à tous les cas de figure et de fournir des explications dès qu'un événement « anormal » se produit, s'ajusterait mieux avec la dynamique des représentations habitantes. Elle amènerait les riverains à une compréhension plus fine des risques industriels et contribuerait à une relation plus harmonieuse avec les usines.

Quelques actions possibles :

- Produire une information régulière (hebdomadaire ? mensuelle ?), sous forme d'encarts dans la presse locale ou d'affichage municipal, sur le mode du « Quoi de neuf à l'usine cette semaine ? » ou de la « Revue des événements du mois ».
- Mettre à disposition des mairie une plaquette post-incident au format numérique, à remplir et diffuser (par des moyens à définir) dès qu'un événement est susceptible de déranger et inquiéter le voisinage.

La dénégation comme solution ultime

Une dernière *fausse évidence* en matière d'information est de penser que l'habitude émousse la conscience du risque. Les entretiens réalisés sur les trois sites d'étude montrent que la conséquence d'une présence prolongée au voisinage de l'usine n'est pas précisément celle-là. C'est plutôt que dans l'indécision constante entre danger et sécurité, quand chaque petit fait du quotidien ou chaque événement qui résulte de la proximité avec l'activité industrielle vient rappeler le potentiel de dangerosité du territoire habité, la seule issue possible pour les riverains est de chercher à « réhabiliter » leur lieu de vie de manière à le rendre vivable malgré tout. L'impossibilité de cohabiter durablement avec un sentiment trop prononcé d'inquiétude justifie ainsi le recours à différentes stratégies qui visent à éloigner le spectre du danger et à effacer les empreintes qu'il laisse un peu partout dans la vie quotidienne. Cette nécessité du « faire avec » prend notamment la forme de la dénégation ou de l'évitement, un moyen très efficace de faire coexister le risque, c'est-à-dire la possibilité d'une atteinte à son intégrité physique, et l'absence de risque, c'est-à-dire l'idée que la possibilité de l'atteinte est contenue et maîtrisée.

Ne plus voir, ne plus sentir, ne plus faire attention

En pratique, la dénégation et l'évitement prennent des formes variables. Parmi les plus courantes, on trouve la cécité visuelle (ne plus voir), la mise à distance olfactive (ne plus sentir) et la perte d'attention (ne plus remarquer). Ainsi cet habitant de Saint-Fons à qui l'enquêteur demande s'il pense que le voisinage est dangereux :

Non. Je ne m'inquiète pas. Je n'y pense pas. On ne sent pas les usines. Les usines, franchement, elles ne nous dérangent pas. De toute façon, on ne les voit pas.

Ne plus voir, ne plus sentir, ne plus faire attention sont de très bons moyens d'effacer la trace du danger, de faire en sorte qu'il n'encombre pas le quotidien. Le plus souvent, ce travail spécifique de mise à distance n'est pas réfléchi. Comme le dit cette enquêtée, « ça se fait comme ça, on n'y pense pas ». Parfois, l'évitement résulte de stratégies plus élaborées. On pense par exemple à ce locataire qui, depuis son pas de porte, jouit d'une vue imprenable sur l'usine, mais qui prend bien soin de la laisser derrière lui à chaque fois qu'il quitte son logement :

On n'est pas dérangé par Arkema, on est tranquille. Même si on n'habite pas loin, ce n'est pas l'usine qui nous dérange. Non. Puis bon, on ne la voit pas. Quand on sort, c'est rare qu'on aille de ce côté. On part dans l'autre direction.

Cette stratégie est commune à de nombreux enquêtés qui justifient le fait de ne pas penser à l'usine, ou de ne plus la voir, par l'orientation de leur maison ou de leurs fenêtres. Ainsi cette habitante de Pierre-Bénite, interviewée dans sa cuisine qui propose pourtant une vue dégagée sur l'usine :

C'est vrai que nous, notre maison fait qu'on est complètement à l'écart. On vit de l'autre côté où on n'a pas de vue sur la rue ou sur l'usine.

Un risque pas si majeur, une nuisance pas si néfaste

Un autre moyen fréquemment utilisé pour se détourner des inconvénients de l'usine voisine consiste à lister les autres gênes subies par ailleurs en leur attribuant un pouvoir de nuisance nettement supérieur. La comparaison avec d'autres installations industrielles est un bon exemple :

On n'y fait plus cas quand on y est au quotidien. On ne fait plus attention. Non à la limite, je préfère ça à un élevage de porcs en Bretagne (rires). (Une propriétaire de Pierre-Bénite)

Les habitants interrogés mentionnent ainsi quantités de gênes bien plus embarrassantes que celles engendrées par la proximité de l'usine : les bruits de la ville, du marchand de moto, du carrossier, de la voie ferrée ou de l'autoroute, les odeurs de la station d'épuration, la vue sur un panneau publicitaire ou ces « arbres trop grands » qui encombrant la vue sur la vallée. De la même manière, la comparaison avec tous les autres risques de la vie quotidienne revient aussi très souvent dans les entretiens.

Vous savez, j'ai plus peur quand mon fils monte sur le scooter d'un copain que quand il joue au stade à côté des usines. Ça peut péter, je sais. Mais bon, ils font attention, c'est bien géré. Il y a peu de chance que ça arrive. Alors qu'un accident de voiture ou de scooter... C'est plus risqué quand même, non ? Enfin... Moi je dis ça, je ne sais pas trop... Mais ça ne m'inquiète pas plus que ça. Franchement, ils sont quand même plus responsables que des gamins de 12-15 ans sur un scooter. (Un propriétaire de Saint-Fons)

Elle : Moi, j'ai plus peur des tornades. On a plus de problèmes avec les tornades, hein ? Encore cette année, au mois de fin février... Oh, la, la ! Ecoutez, le store, les volets, ça a volé, ça vous fout la frousse. C'est souvent maintenant, depuis quelques années...

Lui (ancien salarié à l'usine Arkema) : Bah, avec le réchauffement climatique, on va être soumis à de plus en plus de machin comme ça. (Un couple de retraités à La Chambre)

Les accidents de la circulation, les inondations, les accidents domestiques et même les tornades viennent ainsi relativiser les dangers de l'usine et, d'une certaine manière, banaliser le voisinage industriel, comme si le risque n'y était finalement pas plus grand que partout ailleurs.

Ailleurs, c'est pire

Une autre façon de faire est d'admettre l'existence du risque et de la nuisance pour les renvoyer vers un autre quartier, une autre commune. Les habitants de Saint-Fons et Pierre-Bénite comparent ainsi, sans cesse, leur quartier à ceux qui bordent la raffinerie de Feyzin où le risque est évidemment beaucoup plus grand, les nuisances beaucoup plus fortes.

Arkema, ce n'est pas Feyzin non plus. Après, je ne sais pas si j'irai vivre à Feyzin. Il y a des odeurs à Feyzin, c'est différent. (Une locataire de Pierre-Bénite)

Je n'y pense pas trop. Enfin, je pense surtout à mon fils qui est à Feyzin. Il est en foyer à Feyzin. Il a les cheminées qui sont justes en bas de chez lui, alors point de vue pollution ça ne doit pas être terrible. (Une retraitée propriétaire de Saint-Fons)

Du côté savoyard, la carte des nuisances et des risques prend ainsi des formes variables selon qu'elle est présentée par un habitant de Saint-Etienne-de-Cuines, de La Chambre ou de Saint-Avre. La météorologie, la topographie, l'orientation des vents sont convoqués pour justifier que tel secteur est épargné quand tel autre est systématiquement exposé. Ainsi cette habitante de Saint-Avre qui explique, qu'à l'instar des automobilistes respectueux du code de la route, les nuisances s'arrêtent toujours au carrefour :

Après, il y a les petits inconvénients de l'odeur. Mais elle ne monte que très rarement jusqu'ici. Ça s'arrête au carrefour, en bas. C'est marrant ? On est à 800 mètres de l'usine et on ne les a pas vraiment, les odeurs.

Ce mécanisme de dénégation, qui conduit à repousser le stigmate au-delà des limites de son propre espace de vie, fonctionne de la même manière sur la courbe du temps. Dans ce cas, le risque et la nuisance ne sont pas renvoyés vers un ailleurs, mais vers un avant. En ayant recours au « C'était bien pire avant », les enquêtés signifient que c'est bien mieux aujourd'hui, c'est-à-dire plus facile de faire avec. C'est ce que cherche à nous faire comprendre cet habitant de Saint-Fons :

Quand j'étais petit, il y avait des fois des odeurs... Franchement, ça puait des fois ! Quand le vent venait vers nous, il y avait des odeurs. Maintenant, il n'y en a plus maintenant. Vite fait des fois... mais franchement, ça ne me dérange pas. Rien à voir avec quand j'étais petit.

Toujours selon ce même principe, une enquêtée en arrive même à penser qu'elle a de la chance d'habiter si proche de l'usine, car si un jour l'explosion qu'elle redoute devait avoir lieu, elle n'aurait pas le temps de s'en rendre compte (contrairement à tous ceux qui, habitant plus loin, seraient condamnés à mourir dans d'atroces souffrances) :

Comme je disais à mon voisin qui me posait des tas de questions là-dessus, il vaut mieux vivre là qu'à trois kilomètres, ou qu'à 10 kilomètres. Il m'a regardé en rigolant et puis il me fait : « Oui parce qu'on souffre moins. » Je dis : « Voilà ! C'est tout... »

De la résignation à la soumission

Face aux « monstres » que sont les grandes entreprises chimiques, devant les contraintes résidentielles (d'ordre économique ou relationnel) qui empêchent d'envisager sérieusement un déménagement, la résignation est parfois la seule voie praticable qui reste aux riverains pour s'accommoder du voisinage industriel. En général, deux formes de résignation se complètent, qui autorisent les habitants à s'émanciper de la perspective du risque.

La première concerne l'accident industriel, dans sa forme extrême. Puisque « *le risque zéro n'existe pas* » (comme disent 70% des enquêtés), il faut bien accepter l'idée que les dangers potentiels supportés au quotidien ne peuvent être totalement maîtrisés ou gérés. Pour « vivre avec », les habitants des zones à risques n'ont donc pas d'autre choix que de se résigner en acceptant de « mourir de cela ou d'autres choses ». Comme le dit une habitante de Pierre-Bénite, « on remet notre sort au destin ». Ce mode de résignation suit un principe fataliste, comme ce qui échappe à la volonté ou à la responsabilité humaine. Dans le même temps, il permet de s'autoriser à ne pas y penser :

En vrai, ça ne m'inquiète pas trop non plus. C'est la vie ! Si ça doit péter, ça pétera. Mais bon, ça ne serait quand même pas de chance.

Pour vous, c'est une question de chance ?

Un peu, non ? Un accident, c'est un accident. Je ne sais pas... Je vois à Toulouse, c'était un accident, non ? Ça peut arriver. Mais bon, on ne va pas attendre que ça arrive. Ou pas. De toutes façons, le risque zéro n'existe pas, non ? (Un propriétaire à Saint-Fons)

Mais dans la vie, de toute façon, on vit et un jour on meurt. C'est très existentialiste cette question. Après, ça ne me fait pas plus peur qu'autre chose. Parce que... Parce que je peux tomber en avion. Parce que... Non, ça ne me fait pas plus peur... ça fait

peur en tant qu'être humain par rapport à la mort, par rapport à la vision de la mort, de la santé, des choses comme ça. Après je n'y pense pas tous les jours, je m'en fiche un peu. (Une technicienne Arkema à Pierre-Bénite)

La deuxième forme de résignation que l'on observe vient de la soumission d'une partie des habitants au monde industriel tout puissant, créateur d'emplois et de ressources économiques. Ainsi cette riveraine à propos de l'usine Arkéma de La Chambre qu'elle tient pour responsable de sa maladie (elle fait de l'asthme) :

On vit avec. C'est comme ça. On supporte. Et puis, les gens, il faut qu'ils travaillent tout de même. Il faut penser qu'il y a trop de chômage. Alors il ne faudrait pas, tout de même, fermer l'usine. Moi, je ne suis pas pour la fermeture des usines. Non, non, non. Les jeunes, ils ont trop besoin de travailler. Moi, je supporte ma maladie, comme tous les autres ils supportent la leur.» (Une propriétaire de Saint-Etienne-de-Cuines)

Comme les autres moyens de dénégation, la résignation permet à la fois de réhabiliter le territoire habité et de nier la dangerosité de l'activité industrielle ou l'existence même d'une inquiétude. Elle permet aux habitants des zones à risques de « vivre avec » l'environnement à risques.

La dénégation comme « principe institué » ne rend cependant pas aisé le calibrage de l'information et la définition des moyens de sa diffusion car les messages diffusés ne doivent pas détruire ces barrières symboliques que les habitants ont bâti entre eux et le danger industriel potentiel qu'ils côtoient en permanence.

PROPOSITION N°6

Si elle attribuait les pollutions, les nuisances et les risques accidentels, non pas aux espaces habités directement exposés, mais aux usines qui les produisent, l'information réglementaire faciliterait le travail spécifique que chacun doit entreprendre pour rendre vivable son lieu de vie.

Veiller à ne pas associer les risques et nuisances aux communes ou quartiers concernés.

Privilégier un mode de localisation des problèmes par usine.

PARTIE 3. LES RIVERAINS FACE A L'INFORMATION : ENTRE ABSENCE D'ATTENTES ET DIFFICULTES D'APPROPRIATION

Cette dernière partie s'intéresse à l'information sur les risques industriels, du point de vue des habitants interrogés. Que savent-ils précisément des usines voisines ? D'où viennent ces connaissances, quelles qu'elles soient ? Par ailleurs, que disent-ils de l'information réglementaire, de son contenu, de ses producteurs et des supports utilisés ? Comment réceptionnent-ils les messages qui leur sont destinés ? Qu'en comprennent-ils et qu'en font-ils ? Dans cette troisième partie, on s'intéresse également à ce que les riverains attendent de l'information réglementaire en général, de la prochaine campagne en particulier. De quels types d'informations aimeraient-ils disposer (en comparaison notamment des supports utilisés lors des précédentes campagnes) ? Identifient-ils des manques en la matière ? Que pensent-ils des canaux d'information classiques (brochures, site Internet, etc.) ? Voient-ils des améliorations possibles à ce niveau ?

Des connaissances très hétérogènes

Au fil des entretiens comme dans l'analyse des discours sur les usines et les risques industriels, l'hétérogénéité des connaissances habitantes apparaît très clairement. Sur tous les sujets en lien avec le monde industriel (activités et productions de l'usine, santé économique du secteur et du site, risques encourus et mesures de sécurité existantes), les savoirs sont plutôt mal partagés et inégalement répartis.

Des savoirs inégalement répartis

Un relevé systématique des connaissances relatives à l'usine et de leurs mentions dans les entretiens permet de former quatre groupes d'habitants. Bien évidemment, ce classement n'a pas vocation à fournir les justes proportions de l'appropriation des savoirs sur les risques industriels au sein de la population. Il ne doit pas non plus être utilisé pour mesurer le taux de pénétration de l'information réglementaire sur chacun des terrains étudiés. La distinction que nous faisons ici sert uniquement à repérer qu'il existe différents types de savoirs sur les risques industriels et que dans ces conditions, l'information officielle ne s'adresse pas à un public uniforme qui aurait les mêmes attentes et les mêmes besoins.

1. Les (quasi) ignorants

Au cours de l'enquête, nous n'avons pas rencontré d'habitants totalement ignorant des risques industriels. Même parmi ceux qui en savent le moins, deux éléments sont toujours présents, qui constituent une sorte de « savoir de base » ou de « socle commun ». Le premier élément partagé par tous les riverains interrogés concerne l'existence même du danger. Tous reconnaissent qu'en vivant à proximité d'une usine, ils s'exposent aux conséquences potentielles d'un accident industriel. Souvent signifiée par la formule « le risque zéro n'existe pas », cette possibilité est systématiquement mentionnée dans le cours des entretiens. Elle correspond à une réalité parfaitement admise (mais pas nécessairement acceptée) par l'ensemble des riverains. Bien que variable, la forme de cet « accident toujours possible » est dans la majorité des cas une explosion (y compris sur les sites où le risque n'est pas celui-là). Ainsi cette habitante de Pierre-Bénite à propos de la dangerosité potentielle de l'usine voisine :

S'ils font attention, ça ne doit pas être dangereux. Après, toute usine, quelle qu'elle soit, suivant ce qu'elle utilise, ça peut être dangereux. Il suffit qu'un jour, il y ait un gros problème, ça peut exploser. Il peut y avoir des incidents.

Un deuxième savoir généralisé à tous les habitants interrogés concerne les consignes à adopter en cas d'accident. Tous savent qu'en pareille situation, il y a des choses à faire et certaines choses à ne pas faire. Ils ne sont pas nécessairement capables d'énumérer ces consignes avec précision, mais tous connaissent leur existence (on y reviendra un peu plus loin).

Pour la moitié de l'échantillon (15 personnes sur les 29 interrogées), les savoirs sur les risques industriels se limitent à ce « socle commun ». Dans ce premier groupe, les habitants ne savent en effet rien d'autres de l'environnement industriel et de ses risques, sinon que « ça peut péter un jour » et qu'en pareille situation, il y a des consignes à respecter. Ceux-là sont incapables d'expliquer ce qui est produit dans l'usine qu'ils côtoient pourtant au quotidien, depuis parfois plusieurs décennies. En dehors de l'explosion, ils n'identifient pas les risques encourus. Parmi eux, certains ont pourtant vécu des événements accidentels, ils ont été les témoins privilégiés d'incidents plus ou moins graves. Mais aucun ne sait dire pourquoi ces problèmes ont eu lieu et ce qui s'est vraiment passé ces jours-là. On pense par exemple à cette propriétaire de Saint-Etienne-de-Cuines qui n'a jamais su pour quelles raisons elle avait dû rester confinée chez elle, plus de six heures, lors de l'émission d'une épaisse fumée noire en mars 2011 :

Après, quand on se voyait, quand on se croisait, on se demandait : qu'est-ce qu'il y a eu ? Qu'est-ce qu'il y a eu ? Qu'est-ce qu'il y a eu ? Mais on n'a pas su. Personne n'a su.

2. Les faux experts

Deux enquêtés forment ce second groupe. La première, propriétaire à Pierre-Bénite, est membre du conseil consultatif budgétaire de sa commune. Ce rôle et le réseau qu'elle s'est constituée par ce biais l'incitent à se présenter comme une « experte ». Dans l'entretien, elle invite d'ailleurs l'enquêteur à le reconnaître d'emblée, insistant sur sa capacité à parler de sa commune et des risques industriels : « *Vous êtes bien tombé, vous avez de la chance !* ». Pourtant, ses connaissances restent vagues : elle ne sait pas ce que l'usine Arkema fabrique, elle parle de confinement au lieu de confinement et utilise des acronymes et des sigles qui n'existent pas. Le second, propriétaire à Saint-Etienne-de-Cuines, est un ancien correspondant de la presse locale et ancien membre du CLIC de la Maurienne (parfois en tant que riverain, parfois en tant que représentant de la presse). Ces deux rôles lui permettent de se distancier du groupe des habitants « profanes » pour se rapprocher de celui des industriels et des « sachants » privilégiés. Par ailleurs, ses relations amicales (qu'ils vantent à de nombreuses reprises) avec les élus et l'ancien directeur de l'usine le retiennent de formuler toute critique et le positionne comme un défenseur zélé de l'usine. Par exemple :

Ce qui est remarquable, c'est que depuis plusieurs années, le bilan des accidents c'est zéro ! Zéro Accident ! L'année dernière, zéro accident dans l'usine.

Ce riverain, malgré une vision manifestement influencée par ses relations amicales, détient tout de même un certain niveau de connaissances. Comme la précédente habitante de Pierre-Bénite, il se situe dans la perspective d'une sécurisation optimale des installations à risques. Même s'il concède très brièvement que « le risque zéro n'existe pas », il dénie en même temps toute réalité au danger potentiel de l'usine voisine, quitte à « oublier » tous les événements (pourtant significatifs) qui ont eu lieu ces dernières années (cf. partie 1).

3. Les aspirants experts

Les riverains rassemblés dans ce troisième groupe se distinguent de leurs homologues du premier groupe parce qu'en dépit de connaissances relativement vagues sur le sujet, ils sont en mesure de citer des produits présents sur le site de l'usine et/ou de préciser l'origine de certains risques. Leurs propos sont en général plus argumentés et plus précis que ceux rangés dans la catégorie des (quasi) ignorants. Dix personnes figurent dans ce groupe de ceux qui en savent un peu. Par exemple, ce propriétaire de Saint-Etienne-de-Cuines qui identifie parfaitement l'origine des fumées noires et « sait » qu'elles ne sont pas dangereuses :

Des fois, ça fume noir, mais ça, ce sont les chaudières quand elles démarrent. Bon normalement, ce n'est pas toxique.

4. Les experts

Deux enquêtés compose ce dernier groupe qui se caractérise par un niveau de connaissance élevé, concernant à la fois l'usine et les risques qu'elle engendre. Tous deux ont la particularité de travailler ou d'avoir travaillé dans l'usine à côté de laquelle ils habitent. Ce critère distinctif, qui élève ces riverains au rang d'expert, souligne dans le même temps la difficulté, pour un habitant étranger à l'usine, d'accéder à une connaissance poussée de son environnement industriel.

On notera au passage que les deux riverains-élus de notre échantillon (un conseiller municipal à Saint-Avre et un conseiller général) ne figurent pas dans ce groupe des experts : le premier appartient au groupe des aspirants experts et le second au groupe des (quasi) ignorants.

Des savoirs contextualisés

S'agissant du savoir sur les risques industriels et sa répartition entre les différents groupes, on observe deux effets de site. Le premier concerne l'intérêt marqué des habitants de Pierre-Bénite pour le PPRT. Sur le sujet, la majorité des riverains interrogés dans le voisinage de l'usine Arkema a entendu parler du PPRT et de ses possibles conséquences (s'agissant des travaux de protection sur le bâti notamment). Les seuls à se désintéresser du sujet et à ne pas être au courant sont les trois locataires. A l'inverse, la question du PPRT n'est jamais abordée sur les terrains de Saint-Fons et du canton de La Chambre. Même lorsqu'on leur demande à la fin de l'entretien s'ils en ont entendu parler d'une telle démarche, tous infirment. Ce constat vaut même sur le site savoyard où les permis de construire obligent pourtant, depuis 2003, à la construction d'une pièce de confinement. A l'évidence, le lien entre PPRT et pièce de confinement ne fait pas sens sur ce terrain.

Le second effet de site est lié à la « capacité d'intrusion » des sites industriels dans le quotidien des riverains. Par exemple, l'intensité des nuisances engendrées par l'usine Arkema de La Chambre (s'agissant des odeurs notamment) conduit manifestement un plus grand nombre d'habitants à reconnaître l'existence de la gêne d'une part, à identifier son origine d'autre part. Cette caractéristique de l'usine, qui focalise l'attention des voisins et stimule leur envie de savoir, explique la forte proportion d'aspirants experts sur ce site.

PROPOSITION N°7

S'appuyer sur les riverains « experts » et tous ceux qui en savent un peu plus que les autres pour favoriser la diffusion d'information.

Exemples d'actions possibles :

- Mobiliser les retraités des usines pour « colporter » l'information dans leur voisinage proche, distribuer les plaquettes et le cas échéant, faire remonter les besoins et les attentes de la population locale.

- Organiser des « ateliers de riverains », pour permettre aux habitants d'échanger sur leur condition de « voisin d'usines », de mettre en commun leurs connaissances, partager leurs opinions, formuler des attentes, etc.

NB : la formule « atelier » pourrait être testée à l'occasion du prochain forum sur la sécurité de Pierre-Bénite.

Un sujet de préoccupation davantage partagé : la santé économique de l'usine

Pour la plupart des habitants interrogés, l'usine est un sujet de préoccupation qui se décline sur plusieurs registres. Les risques et les nuisances sont l'un d'eux. La pérennité des ateliers de production et leur plus ou moins bonne santé économique en sont un autre, au moins aussi important (sinon plus). De ce point de vue, on remarque que la relation des habitants à l'usine se construit sur une définition ambivalente des effets qu'elle produit localement. Pour beaucoup, l'usine est à la fois créatrice d'externalités positives (des richesses, des ressources, des emplois, etc.) et d'externalités négatives (des odeurs, des fumées, des maladies, etc.). Cette double perception permet notamment de penser la proximité du site industriel comme un jeu à somme nulle, où les bénéfices engrangés d'un côté compensent les inconvénients subis de l'autre. Pour une partie des habitants interrogés, cette capacité à voir l'usine comme une entité bénéfique rend l'exposition aux risques plus acceptable (donc vivable sur le temps long). Pour une autre partie, elle empêche la critique, simplement parce qu'elle telle attitude pourrait passer pour de l'ingratitude. Ainsi cette propriétaire de Pierre-Bénite :

Moi, j'ai toujours associé Arkema à Pierre-Bénite. C'est ce qui fait vivre la commune. On ne peut pas cracher dans la soupe. Sans Arkema, il n'y a plus de Pierre-Bénite, les deux sont indissociables. Donc c'est compliqué : on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et la crémière ! On ne peut pas critiquer ce qu'on a et puis voilà...

Le soutien de l'usine au développement et à l'emploi local est un argument qui figure dans la plupart des entretiens. Il témoigne d'une préoccupation manifeste des riverains pour la santé économique et l'avenir de l'usine voisine. Onze enquêtés mentionnent aussi des rumeurs de fermeture et de démantèlement. De ce point de vue, tout se passe comme si chaque terrain investigué et chaque usine concernée produisait sa propre rumeur de fermeture.

Il la ferme pour la Chine. Avec la pollution qu'il y avait là, ils déplacent le problème en Chine où ils sont déjà pas mal pollués. Mais nous, on perd les emplois. Voilà comment j'interprète ça. (Un locataire de Saint-Fons)

On fait ici l'hypothèse que les rumeurs de fermeture naissent de la trop grande prudence des industriels qui hésitent souvent à communiquer sur la situation économique de leurs entreprises et le devenir des sites à court et moyen termes. Parmi la trentaine de personnes interrogées, deux seulement (la technicienne Arkema de Pierre-Bénite et l'ancien membre du CLIC de la Maurienne) estiment ne pas avoir de raison de s'inquiéter d'un départ potentiel de l'usine. Pour tous les autres, l'opacité des entreprises et/ou absence d'information a deux conséquences. La première est que l'inquiétude d'une éventuelle fermeture forme une menace latente qui impressionne les habitants des quartiers industriels pour les cantonner dans un silence résigné et passif. Cette habitante de Saint-Etienne-de-Cuines illustre bien cette idée du riverain tétanisé à l'idée de focaliser l'attention sur l'usine pourvoyeuse d'emploi :

A La Chambre, ils n'ont pas les odeurs. Et puis disons qu'à La Chambre, il y en a beaucoup qui travaillent à l'usine. Donc ils ne vont pas trop contester non plus. C'est leur outil de travail quand même. Et s'ils ferment du jour au lendemain, ça fait quand même quelques centaines d'ouvriers à la rue.

La deuxième conséquence est que l'absence d'information sur la situation économique des entreprises contribue à former chez les riverains une représentation opaque de l'usine qui génère une méfiance envers ses dirigeants, mais aussi envers l'information qu'ils sont susceptibles de produire. Ce que montre très bien cet échange avec une habitante de Pierre-Bénite :

On nous dit que ce sont les voitures qui polluent, mais les usines elles polluent autant ! Alors qu'est-ce qu'elles produisent ? Qu'est-ce qu'elles rejettent dans l'air ? Est-ce qu'elles envoient quelque-chose ? Je ne sais pas moi. Mais de toute façon, est-ce que les industriels sont prêts à donner toutes leurs données ? C'est autre chose...

Vous ne leur faites pas confiance ?

Non.

A qui, exactement, vous ne faites pas confiance ?

A l'industriel. Si on lui dit qu'il pollue trop, il va mettre son usine ailleurs. Il va la mettre au Bangladesh. Et si l'usine elle ferme, ben il y a perte d'emplois, alors la mairie... Donc je pense que, pour certaines choses, la mairie ne sera pas plus claire que l'industriel. Parce que si elle avait voulu être claire, elle n'aurait pas mis un nouveau bâtiment [elle évoque une installation actuellement en construction au sud de l'usine] qui risque de polluer plus. Moi, je le vois comme ça. Ils nous défendent d'un certain côté mais pas complètement. Ils défendent... Ils ont leur budget quoi ! Ils défendent leur budget, il ne faut pas se leurrer. Quand on dit « l'usine, elle devrait fermer », il y en a toujours un qui dit : « Oui mais... Et les emplois ? » (Une propriétaire de Pierre-Bénite)

PROPOSITION N°8

Intégrer les préoccupations habitantes en créant une rubrique consacrée à la situation économique des usines et aux perspectives de développement des ateliers de production.

Une information, même très brève, sur les aspects financiers, la position de l'entreprise sur son marché, les activités de production et les projets à court et moyen termes, assurerait une représentation plus juste de l'usine et renforcerait du même coup la confiance que les riverains accordent aux campagnes réglementaires et aux messages qui portent spécifiquement sur la prévention des risques industriels.

Exemples d'actions possibles :

- Inciter les industriels à davantage communiquer sur le sujet, par le biais par exemple d'une lettre mensuelle qu'ils pourraient diffuser auprès de leurs voisins.
- Prévoir un paragraphe d'information sur les activités de l'usine et les perspectives à court terme dans le « Quoi de neuf à l'usine cette semaine ? » déjà évoqué (cf. proposition n° 5).

Des sources d'information diversement mobilisés

Après cet état des lieux des connaissances que les riverains sont en mesure de restituer lorsqu'on les interroge sur l'usine voisine et les risques qu'elle engendre, on s'intéresse à l'origine des informations dont ils disposent. Comment les habitants des quartiers enquêtés s'informent-ils ? Quelles sources privilégient-ils ? Comment s'y prennent-ils concrètement ?

L'information n'est pas qu'une affaire de bonne volonté

Le premier constat que l'on peut faire à ce sujet est que l'acte qui consiste à s'informer quand on ne sait pas et qu'on aimerait bien savoir n'a rien de naturel ou d'évident. La recherche d'information de va pas de soi, elle exige des dispositions particulières qui n'existent pas chez tous les riverains. Certains ne sont pas suffisamment armés pour entreprendre ce type de démarche par eux-mêmes. D'autres le sont plus, comme cette enquêtée de Pierre-Bénite, par ailleurs employée d'Arkema, qui suggère que l'information est avant tout affaire de volonté, qu'il suffit de vouloir pour pouvoir :

C'est de la responsabilité de chacun. Si vous avez envie de savoir, il y a des documents, il y a la mairie, c'est fait pour ça. A la limite, si vous voulez un renseignement, vous pouvez vous pointer au standard d'Arkema qui va vous donner des éléments. Vous pouvez aussi appeler. C'est une responsabilité individuelle. Si je n'ai pas envie de m'y intéresser, je ne m'y intéresse pas. Mais si ça m'intéresse, que j'ai une crainte ou que j'ai une peur, c'est comme en tout... Pour moi, c'est à la personne qui a envie de s'intéresser de faire la démarche. On ne peut pas non plus tout apporter à la maison. Il faut aussi que les gens s'intéressent.

Cette disposition à s'informer par soi-même ne vaut que pour certaines personnes. Elle demande en effet des ressources intellectuelles, culturelles et relationnelles dont les voisins des usines ne disposent pas toujours. Cette carence, bien réelle chez certaines personnes rencontrées au cours de l'enquête, est encore renforcée par le pouvoir que le monde industriel exerce (souvent malgré lui) sur son voisinage. Un pouvoir qui paralyse les habitants et les empêche bien souvent de « passer à l'acte » pour s'informer et chercher à en savoir un peu plus sur cette usine qui les interroge et/ou les inquiète.

1. Une information qui rebute

Cet effet paralysant vient en partie du contenu de l'information réglementaire. Dans les entretiens, on note quantité d'erreurs et d'approximations qui témoignent d'une appropriation limitée du vocabulaire usuel de la prévention des risques industriels, comme si les riverains restaient délibérément à distance de ce monde savant, qu'ils ne se sentaient pas autorisés à l'explorer. Parmi les nombreux exemples disponibles, on peut par exemple citer l'utilisation de « confinement » pour « confinement », de « dégazement » pour « dégazage », etc. De la même manière, quand les habitants mentionnent un sigle ou un acronyme, ils ont tendance à le remplacer par un générique, tels que « truc » ou « machin », ou à s'interrompre pour recommencer une phrase où celui-ci n'aurait pas besoin d'être mentionné.

Mon ami, il m'a dit qu'en cas d'accident, tout est bien préparé. Ils déclenchent un plan... Un P... Bref, tout le monde se met en place, ils sont bien préparés. (Une locataire à Saint-Fons)

Ces raccourcis et stratégies rhétoriques soulignent les difficultés qu'éprouvent les riverains pour comprendre et s'approprier un vocabulaire savant qui reste hors de leur portée. La profusion de

PROPOSITION N°9

Limiter au strict minimum l'utilisation des sigles et termes techniques qui peuvent renvoyer l'habitant à son ignorance.

Eviter les lexiques de sigles qui indiquent, au premier regard posé sur le document, une complexité de contenu et contribuent à décourager les lecteurs profanes.

Favoriser un vocabulaire simple et des acronymes écrits en toutes lettres, quand ils sont inévitables.

sigles et de termes techniques qui caractérise la plupart des messages délivrés par les industriels perturbe à l'évidence la bonne réception de l'information et sa diffusion parmi les populations locales : non seulement elle rebute l'habitant profane, mais elle le maintient dans sa condition d'ignorant (ratant ainsi l'objectif qu'elle se donne).

2. Une usine qui tétanise

L'effet paralysant vient aussi de l'usine et de la domination symbolique qu'elle exerce sur bon nombre d'habitants. Sa puissance présumée, son poids économique, son opacité sont autant de caractéristiques qui impressionnent les riverains et contribuent à les tenir à distance, y compris sur la question du savoir. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, certaines n'osent même pas envisager l'idée de s'informer sur l'usine voisine, comme si cette voie leur était de toute façon interdite. La relation est presque toujours perçue comme inégale : un habitant impuissant face à une usine toute puissante. Ce que nous explique ce riverain de Saint-Etienne-de-Cuines, pourtant habitué aux affrontements avec l'équipe municipale avec laquelle il est régulièrement en conflit :

Il faudrait monter une association, parce qu'être tout seul... Je ne me vois pas me présenter tout seul à l'usine, devant le directeur, pour lui demander des comptes sur la pollution ou sur les odeurs. Il va me dire : « J'ai autre à chose à faire que d'écouter vos histoires ». Je ne me vois pas. Non.

Ce rapport particulier entre une usine qui impressionne et des habitants globalement démunis souligne une fois de plus le besoin de ressources intellectuelles, culturelles et relationnelles pour accéder à l'information. Lorsque celles-ci font défaut, l'information reste un but inatteignable, même lorsqu'elle est à portée de main. Un habitant de La Chambre évoque ainsi son refus de se rendre aux journées portes-ouvertes de l'usine par peur de se retrouver seul face à ce monde qui lui est totalement étranger :

Si une fois, ils avaient invité les gens à une porte ouverte, à l'usine, mais personne n'y a été. Il n'y en a pas beaucoup qui y vont. Les gens n'y vont pas. Moi, j'irai bien, mais pas tout seul (silence). J'aurais pu y aller tout seul, mais... Quand tu es plusieurs, ça va quand même mieux.

Parce que ça vous impressionne ?

Ben oui, puis à l'usine, il y a plein de gens qui ne me connaissent pas, alors ils pourraient se dire : « Tiens, mais c'est qui ce bonhomme-là ? » Tandis qu'à deux ou trois, ça va mieux. C'est vrai, ça y fait ! Je me sentirai plus fort. Ouais.

Pour atteindre l'information, il faut déjà s'autoriser à la vouloir et à la chercher. Dans notre échantillon, plusieurs personnes ne sont pas dans

PROPOSITION N°10

Rendre le monde industriel plus accessible à la partie de la population qui n'ose même pas s'y intéresser, qui ne se sent pas autorisé à s'informer à son sujet.

Favoriser les rencontres entre les habitants et les différents corps de métier de l'usine dans des lieux neutres (mairie, école, paroisse), pour des occasions à définir.

Exemples d'actions possibles :

- Créer une activité « découverte des usines » au club du troisième âge.
- Généraliser les « forums des métiers de la chimie » en s'inspirant de l'expérience menée par la commune de Pierre-Bénite sur ce terrain.

cette optique et restent comme pétrifiés dans le face-à-face à l'usine et à l'information qui leur permettrait pourtant de pénétrer ce monde inconnu. Les actions de communication doivent favoriser la rencontre de ces habitants avec l'usine.

Les sources et leurs publics

De nombreuses sources sont citées et mobilisées par les enquêtés pour l'acquisition de connaissances en matière de risques industriels. La première à s'imposer de manière généralisée est le bouche-à-oreilles, qui passe le plus souvent par des employés des sites industriels ou des personnes proches de cet environnement professionnel. Ainsi ces deux habitants de Pierre-Bénite :

Je suis déléguée des parents d'élèves et il y a des parents d'élèves qui travaillent à Atochem. Et bien, ils m'ont dit qu'il faudrait vraiment une catastrophe... Sinon, c'est bien isolé.

On a eu des informations, il n'y a pas longtemps parce qu'une de mes voisines travaille à Arkema. C'est une voisine qui est juste en face. Elle travaille là-bas et elle avait mis justement le journal sur la chimie et tout... Notamment sur Arkema, parce qu'elle l'avait pris à son travail.

Les riverains-salariés constituent la principale source du bouche-à-oreilles tandis que les commerçants, qui appartiennent à quantité de réseaux d'interconnaissances, sont désignés comme de parfaits relayeurs de cette information.

J'ai un cousin qui a un magasin à Saint-Fons. Il s'y connaît pas mal et il me dit des trucs sur les usines. (Un locataire de Saint-Fons)

Ce bouche-à-oreilles apparaît cependant désorganisé, furtif et peu contrôlable. Il peut, à certains moments, frustrer un désir d'informations et renforcer une représentation opaque de l'usine. Ainsi ce couple de La Chambre :

Oh, j'en connais deux qui travaillent là-bas, mais ils n'en parlent pas des masses. Quand ils parlent un peu du boulot, c'est pour dire s'ils vont bientôt partir à la retraite ou des choses comme ça

Ils ne te disent rien, oui ! Ils ne parlent pas de ce qui se passe, de l'ambiance qu'il y a.

PROPOSITION N° 11

Promouvoir l'information relationnelle et conversationnelle. Remettre les usines au cœur des relations sociales et des bavardages de tous les jours.

Exemples d'actions possibles :

- Organiser, en collaboration avec les commerçants locaux, des marchés ou braderies de la chimie valorisant les produits d'usage courant issus de l'industrie chimique.
- Constituer des « brigades » de retraités des usines chargées de visiter les habitants pour répondre aux questions qu'ils se posent.
- Affecter une partie des travaux d'intérêt généraux à la diffusion de connaissances sur les risques.

La population âgée de plus de 50 ans, de son côté, cite fréquemment la presse locale. Pour ces personnes, les journaux quotidiens régionaux constituent une source de référence. Lue régulièrement, si ce n'est quotidiennement, la presse permet non seulement d'accéder facilement à une information souhaitée mais aussi de découvrir des choses qui sans cela serait passées inaperçues.

On a vu ça sur le journal le lendemain ou le surlendemain, parce que quand ça s'est produit on ne s'en est pas aperçu. On l'a su par le journal parce qu'on n'avait rien senti, ça ne nous avait pas posé de problèmes quand ça s'est produit. (Un propriétaire de 56 ans, habitant de Pierre-Bénite)

Ce support d'information est plus particulièrement cité par les habitants du canton de La Chambre, zone rurale qui concentre un taux élevé de personnes âgées.

Quelques enquêtés citent également les réunions publiques et les journées portes-ouvertes de l'usine. Ce public, que l'on pourrait qualifier de « concerné », est cependant peu nombreux. Sur les trois individus qui se sont rendus aux journées portes-ouvertes de l'usine, deux le justifient par leur activité professionnelle (l'un est élu et le second, correspondant de presse), tandis que le dernier s'est saisi de cette opportunité pour rester en prise avec son ancien lieu de travail et suivre ses évolutions. Six personnes déclarent s'être rendues au moins une fois à une réunion publique. Un propriétaire y est allé pour accompagner sa conjointe et un autre en tant que participant au CLIC local. Deux autres habitants justifient leur participation par un micro-événement jugé inquiétant (le rachat d'un hangar voisin par Arkema pour le premier, la mise en place du PPRT pour la seconde). Seules deux habitantes disent s'être senties concernées parce qu'elles étaient habitantes. Ainsi cette enquêtée de Saint-Fons :

Ça fait longtemps, mais c'était intéressant. Je me suis sentie concernée, vraiment, en tant qu'habitante.

Dans la liste des sources d'information citées par les enquêtés, l'absence d'Internet est remarquable. A l'exception des journées portes-ouvertes et des réunions publiques, dont la fréquentation reste minoritaire, les modes d'information passifs semblent privilégiés par les habitants des quartiers industriels. Internet, média interactif par excellence, implique à la fois un désir d'information et un effort pour trouver cette information. Nécessitant une participation active, il n'est pas un outil pertinent pour un public cible majoritairement ignorant et peu enclin à rechercher l'information par lui-même. Internet est avant tout conçu pour ceux qui se posent des questions : il répond à des besoins mais ne les crée pas. Sur le sujet des risques industriels, cet outil se destine donc prioritairement aux riverains-experts qui voudraient parfaire leur connaissance. Pour le reste, il est plutôt en décalage avec l'état des lieux des savoirs habitants.

PROPOSITION N° 12

Prévoir de diffuser une partie de l'information réglementaire via la presse quotidienne régionale et les bulletins d'information municipaux, lus avec attention par une partie des riverains (les personnes âgées notamment).

La création d'une rubrique hebdomadaire dans le journal local dédiée à l'actualité de l'usine serait là encore une action efficace, susceptible de renforcer la diffusion des savoirs sur les risques industriels.

PROPOSITION N° 13

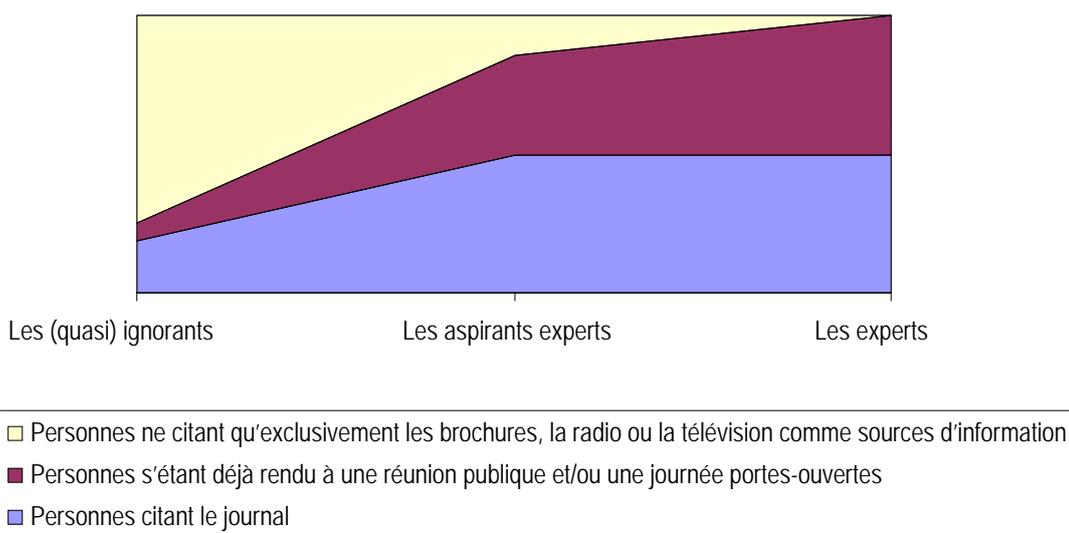
Réduire les coûts d'exploitation du site Internet Les bons réflexes, ainsi que les coûts de production et de diffusion du matériel imprimé (plaquettes) pour permettre le développement d'actions nouvelles visant à diversifier les moyens par lesquels l'information réglementaire est mise à disposition du public.

Enfin, pour les enquêtés qui ne parlent ni de réunions publiques, ni de presse locale, ni de journées portes-ouvertes, il reste précisément les sources d'information passives, qui semblent convenir à ceux qui se disent intéressés mais qui n'ont pas le temps de chercher (les actifs) et ceux qui ne veulent *a priori* pas faire d'effort pour accéder à l'information. Telle cette habitante de Saint-Fons :

Mais ça j'y regarde pas forcément... Ce n'est pas que je m'en fous, mais j'ai tellement de choses à penser !

Lorsque l'on classe les sources citées selon les groupes établis en fonctions des connaissances détenues sur les risques industriels, il apparaît clairement que les brochures, la télévision ou la radio ne sont pas des moyens d'information pertinents ou efficaces.

	Les (quasi) ignorants (16 hab.)	Les aspirants experts (11 hab.)	Les experts (1 hab.)
Nombre de personnes citant le journal	3	7	1
Nombre de personnes s'étant déjà rendu à une réunion publique et/ou une journée portes-ouvertes	1	5	1
Nombre de personnes ne citant qu'exclusivement les brochures, la radio ou la télévision comme sources d'information	12	2	



Ce graphique n'a pas valeur numérique car certaines personnes sont citées deux fois, en tant que lectrices du journal local et participantes de réunions publiques. Il permet cependant de visualiser une tendance.

NB n°1 : Sur le sujet, l'échantillon n'est composé que de vingt-huit personnes, et non vingt-neuf, l'employée actuelle d'Arkema ne s'étant jamais positionnée comme une consommatrice d'information, mais plutôt comme une productrice, dans son entretien.

NB n°2 : Pour la catégorie des faux experts, nous avons réparti la propriétaire de Pierre-Bénite dans le groupe de des (quasi) ignorants et le correspondant de presse local dans celui des aspirants experts.

Un retour sur l'information réglementaire, plus précisément sur la campagne d'information *Les Bons Réflexes* de 2008, permet d'affiner ces résultats et d'en comprendre les tenants et aboutissants.

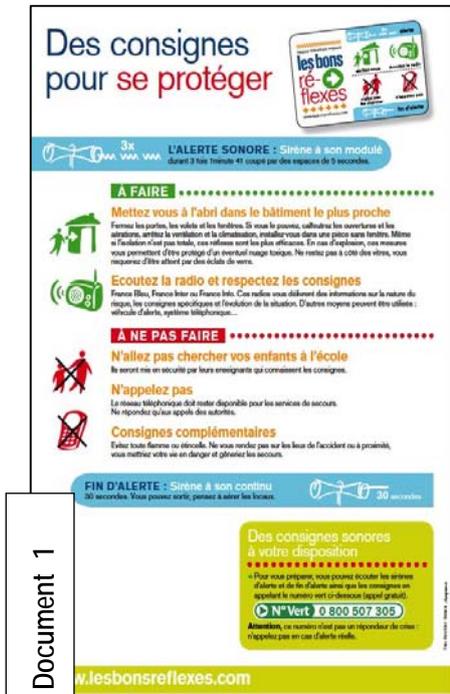
Des informations officielles diversement appropriées

Comme indiqué plus haut, les enquêtés ont été systématiquement testés sur le terrain de l'information réglementaire, dans le but de mesurer la réceptivité des messages véhiculés par ce type de support. Pour cela, nous avons sélectionné deux documents de la dernière campagne d'information *Les Bons Réflexes* de

2008 qui nous avons présentés à tous les enquêtés, lorsque tous les autres sujets étaient épuisés et que chacun avait pu produire un premier jugement, positif ou négatif, sur les modes de communication en général.

Dans chaque entretien, le test est introduit par la phrase suivante : « *En faisant quelques recherches sur la commune, j'ai vu qu'une campagne d'information du public avait été organisée en 2008* ». En même temps, l'enquêteur pose les deux documents sur la table et relance la discussion avec cette double question : « *Qu'est-ce que vous en pensez ? Comment comprenez-vous ces messages ?* »

Cette phase de l'entretien se situe en général à mi-parcours, au moment où l'échange commence à s'essouffler. La plupart du temps, la présentation des deux documents relance la



discussion : non seulement l'enquêté donne son avis et propose une lecture des documents qui lui sont soumis, mais il se sert également de ce qu'il lit pour revenir sur les différents points relatifs aux nuisances et aux risques industriels qu'il a balayés dans la première partie de l'entretien. En même temps, le test permet de vérifier si les personnes interrogées ont souvenir d'avoir déjà vu et lu ces documents, si elles sont à même d'identifier l'information délivrée et sa provenance.

Si les documents officiels sont souvent reconnus et désignés comme les « *papiers reçus dans la boîte aux lettres* », on dénombre quand même cinq personnes qui ne se souviennent pas de cette campagne (soit un sixième de l'échantillon).

Huit, au contraire, font spontanément référence à la campagne avant que l'enquêteur ne leur montre les documents. Un couple de retraités de La Chambre et une retraitée de Saint-Fons avaient même préparé, pour l'entretien, différents documents qu'ils avaient posés sur la table et dans lesquels figuraient des brochures de la campagne d'information *Les Bons Réflexes* de 2008.

Au-delà de ces premières considérations, trois constats sur l'information officielle et sa réception par le public habitant méritent d'être soulignés ici.



Des consignes bien connues et plutôt bien suivies

Le premier constat concerne les consignes à suivre en cas d'accident qui sont plutôt bien appropriées et convenablement restituées par les personnes enquêtées, parfois même avant la découverte du document. Ainsi ce couple de Pierre-Bénite :

Et vous vous sentez bien préparé en cas de problèmes ?

Elle : *Bien préparés, non. Mais on sait qu'à la limite, il faut fermer tous les volets et puis rester chez soi.*

Lui : *Il faut rester chez soi, il ne faut pas essayer d'appeler partout. Les gens qui ont des enfants en bas âge, il ne faut surtout pas aller à l'école les chercher. Ce sont des trucs de base. On sait... et puis c'est du bon sens.*

Elle : *Il faut aussi écouter une fréquence de radio, et puis...*

Lui : *Si on réfléchit un petit peu... Evidemment, il vaut mieux se confiner chez soi que sortir dehors. C'est logique.*

Seuls deux enquêtés (une locataire qui réside depuis 2 ans à Saint-Fons et un locataire qui habite depuis 18 mois à Pierre-Bénite) admettent ne pas connaître les consignes. La première, désintéressée, admet la possibilité d'avoir jeté les documents reçus sans les avoir lu :

Ben peut-être ! Mais moi la pub, je la jette, hein !

Le second, fort de sa formation en secourisme, tente d'expliquer certaines des consignes figurées sur le document. Mais sa connaissance provenant d'une pratique des situations d'urgence en général, il mésinterprète la consigne « Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche », désignant le dit-bâtiment comme un bâtiment public et s'inquiétant dans le même temps de ne pas connaître le plus proche de chez lui.

Notons par ailleurs que parmi les personnes enquêtées, quatre sont installées dans leur logement depuis moins de quatre ans et n'ont donc pas reçu les brochures de la campagne d'information *Les Bons Réflexes*. Sur ces quatre nouveaux venus, deux habitaient, avant cela, hors du périmètre d'information réglementaire : il s'agit des locataires mentionnés juste avant pour leur ignorance des consignes à suivre en cas d'accident. L'un d'eux suggère :

Il faut plus régulièrement renvoyer des papiers ou faire des campagnes d'information un peu plus souvent pour rappeler aux gens les risques qu'ils encourent (pas forcément d'habiter à côté d'une usine mais sur ce qui pourrait les empêcher d'habiter à côté), pour qu'ils se sentent en sécurité. Ils peuvent très bien dire : il y a une usine là, moi je ne veux pas, si ça explose je ne serai pas protégé, je ne sais pas ce qui peut m'arriver donc je ne préfère pas... Il faudrait plus sensibiliser les nouveaux

PROPOSITION N°14

Les entretiens réalisés sur les trois sites d'étude attestent d'une carence d'informations sur les risques industriels et les conduites à tenir en cas d'accident s'agissant des nouveaux résidents.

Une intervention des municipalités auprès des nouveaux arrivants pour les informer des conséquences liées à leur emménagement paraît nécessaire. Elle souscrit par ailleurs à la proposition n° 5 qui vise à favoriser une communication plus continue et plus dynamique.

Exemple d'actions possibles :

- Equiper chaque logement d'un kit d'information et de protection en veillant à ce qu'il reste à demeure.
- Profiter de la mise en œuvre des PPRT et des travaux de protection sur le bâti pour sensibiliser les populations résidentes.

arrivants qui viennent à côté des usines à risques qui peuvent péter un jour ou avoir un gros problème.

Pour le reste, l'assimilation des consignes paraît bien faite. A l'exception de nos deux locataires, on constate que tous les habitants (y compris ceux qui figurent dans le groupe des ignorants) se sont appropriés les consignes, les comprennent « comme il faut » et les restituent convenablement. Les énoncés simples, augmentés de pictogrammes, prouvent ainsi leur efficacité dans cette analyse de la réception, et ce même auprès d'un public qui n'en sait pas beaucoup sur le sujet.

Un élément de cette brochure fait malgré tout l'objet de remarques appuyées. Il s'agit de la description sonore de la sirène d'alerte qui laisse plusieurs enquêtés dubitatifs. Tandis que certains s'inquiètent de ne pas l'entendre derrière le double vitrage de leur logement, d'autres craignent de ne pas savoir différencier les tests réguliers de la véritable alerte. Ce qu'expliquent ces deux habitants de Saint-Avre et de La Chambre :

Je sais que je ne l'entends pas. Si j'ai les fenêtres fermées, je ne l'entends pas. Ils font des essais tous les mois, du coup je l'ai entendue une fois ou deux quand j'étais en congés mais parce que j'étais dehors.

Quand ils mettent les sirènes, quand ils font les essais, ils ne disent rien à personne et ça, c'est un peu embêtant. Parce que quand on entend la sirène, on se dit : « Ah mais qu'est-ce que c'est ? Elle sonne comment ? » Ils les essayent souvent et à chaque fois, je me dis que c'est dommage parce, qu'ils devraient quand même nous dire si c'est un essai... Du coup, on ne sait pas s'il faut faire... Enfin bon, je pense que quand se sera sérieux, ils feront un peu plus fort.

Toujours sur le sujet des consignes, on note que l'assimilation des messages n'est pas toujours synonyme d'un comportement adapté en cas d'accident. Comprendre la consigne et la retenir n'implique pas nécessairement qu'elle sera respectée en situation. Cinq personnes, une habitante de Pierre-Bénite et quatre riverains savoyards, déclarent ainsi douter de leur comportement en cas d'accident. Par exemple, la consigne « N'allez pas chercher vos enfants à l'école » pose problème à deux mères. L'une d'elle, propriétaire d'un logement avec pièce de confinement, s'inquiète notamment de devoir s'enfermer seule dans cette pièce alors que son mari et son fils sont au travail et à l'école. Mais trois personnes vont encore plus loin sur ce terrain. L'un est conseiller municipal à Saint-Avre, le second est retraité d'Arkema La Chambre et la troisième est l'épouse du précédent. Tous trois déclarent qu'en dépit des consignes, ils n'hésiteront pas à fuir leur habitation et la zone à risques en cas d'accident. Ainsi, l'élu de Saint-Avre :

Il faut prendre une voiture et s'en aller. Je crois que c'est ce qu'il y a de mieux à faire. Tu pars deux jours à la montagne.

Le couple, de son côté, n'est pas dans un discours d'éventualité ou de prédiction de sa réaction : il a déjà fui lors de l'accident industriel de l'usine Pack Système Maurienne, le 12 janvier 2004, un événement qui entraîne pourtant la mise en place de mesures de confinement pour les six communes environnantes :

Elle : J'ai l'impression qu'ils se sont tous affolés. Même les gendarmes ! Parce qu'il fallait partir, fallait partir, fallait partir... Bon. Moi, j'avais encore les chiens et les chats... Mon voisin il a pris ses chiens et il s'est enfermé dans le garage. Mais mon mari me dit : « Bon ben écoute... » Ma fille, l'ainée, habitait à Saint-Jean. Alors on a tout embarqué dans la voiture et puis on est resté chez elle jusqu'à deux heures de l'après-midi. On a mangé chez elle. Puis voilà ! Le temps que la fumée parte. Ça a affolé un petit peu les gens sur le moment mais sans plus. Parce que les flics sont passés deux fois. Alors la première fois, moi, je n'ai pas relevé... Et puis mon mari était au bar, alors

je l'appelle et je lui dis : « Il faut partir ». Il me dit : « Bon allez, on met tout dans la voiture ».

Lui : Le pire... Moi j'étais au bistro. Et ils sont passés : « Allez, il faut évacuer et tout » Evacuer quoi ? Il n'y avait rien là-haut. C'était tout en bas la fumée noire. Donc moi, je suis resté au café. Et puis elle m'a appelé. Alors on est parti.

Le couple assume totalement ce non respect des consignes et déclare qu'ils feraient de même si un autre accident devait survenir.

Elle : Moi je crois qu'il faut prendre ses cliques et ses claques et partir. Je crois que c'est le mieux.

Lui : Ben oui. Comme on a fait la dernière fois. On monte dans la voiture et hop !

Ce riverain a travaillé pendant 40 ans à l'usine Arkema de La Chambre où il a exercé la fonction de chef des pompiers de l'usine. A ce titre, il fait partie des rares habitants à disposer de connaissances importantes sur les risques industriels. Pourtant, il s'affranchit délibérément de la règle. En toutes connaissances de cause. Le respect des consignes n'est donc pas forcément corrélé à la question du savoir. Ici, un des deux experts de notre échantillon, avec une excellente connaissance des risques et des consignes (« *J'étais chef des pompiers, je connais bien l'affaire* »), refuse pourtant de s'y conformer. Les discours de son épouse et du conseiller général de Saint-Avre, tous deux issus du groupe des aspirants experts, soulignent également cette inadéquation entre connaissances et respect des consignes.

A l'inverse, les plus ignorants, souvent plus soumis, sont plus prompts à suivre la règle. Ainsi cette habitante de La Chambre, à propos d'un événement ayant conduit au confinement d'une partie de la population locale :

Bon ce jour-là, tout le monde n'a pas respecté la consigne. Il y en a qui ont respecté, qui ont fermé leurs fenêtres, qui ont fermé leurs portes. Mais il y en a qui étaient les fenêtres grandes ouvertes.

Et comment ça se passe dans ces cas-là ?

Ben ils ne sont pas contents.

Qui n'est pas content ?

Ben Atofina. Parce que les gens n'ont pas respecté le message qu'ils ont fait passer.

La docilité des plus ignorants, qui suivent les consignes sans vraiment savoir pourquoi, signale une méconnaissance des dangers et des risques.

PROPOSITION N° 15

Plutôt bien assimilées par les habitants présents dans les périmètres d'information de la campagne 2008, les consignes à adopter en cas d'accident ne constituent pas un enjeu prioritaire de la prochaine campagne.

En revanche, il est possible de profiter de ce que les riverains connaissent (au moins en partie) ces consignes pour **envisager une continuité plus interactive avec des mises en situation et des apprentissages qui recèlent davantage d'intérêt pédagogique que la diffusion anonyme de plaquettes**. Cela permettrait notamment de renforcer l'appropriation sonore des sirènes d'alerte et, pour les habitants retards, la compréhension du bien-fondé des consignes et leur respect.

Exemples d'actions possibles :

- Multiplier les exercices et les mises en situation
- Profiter des fêtes et rassemblements populaires pour mettre à contribution les habitants (à l'occasion, par exemple, du feu d'artifice du 14 juillet).

Des informations sur les dangers plutôt mal assimilées

Hormis pour les deux riverains-salariés de l'échantillon, la connaissance de ce qui se passe dans les usines reste faible, voire nulle pour certains. Rares sont les personnes interrogées qui savent précisément ce qui se fabrique dans les usines et les dangers auxquelles elles s'exposent en vivant dans leur voisinage. La lecture commentée du second document, présenté aux-côtés de la fiche sur les consignes, confirme les constats préalables sur l'état des savoirs relatifs à l'environnement industriel. On observe également que la confrontation aux messages et aux images disposés sur la page suscite trois grands types de réactions.

1. Le rejet du document et du sujet de discussion.

Trois enquêtés ne disent rien de ce document. Lorsque l'enquêteur tente de les relancer, ils signent la fin de la discussion sur ce sujet en signifiant un désintérêt total. Une habitante de Saint-Fons déclare ainsi :

Je vais vous dire la vérité : ça m'intéresse pas. Ça ne m'intéresse pas !

2. L'aveu d'ignorance

Quand les riverains ne rejettent pas le document, ils reconnaissent leur ignorance face au contenu qui pose des mots sur ce qu'ils ne disaient pas parce qu'ils ne savaient pas le dire ou ne savaient pas tout court. Ainsi cette habitante de Saint-Avre, réagissant au sous-titre du document 1 (« Les principaux phénomènes dangereux sont l'incendie, l'émission de substances toxiques, l'explosion et l'émission de radioactivité ») en référence à un accident de 2004 qui avait conduit à une émission de chlore dans l'atmosphère :

Il vaut mieux être au courant. Dans tous les cas, si ça arrive, ça arrive. Mais c'est vrai que parfois, on se dit : « Au fond, ça risque quoi ? » Est-ce que ça risque de péter ? Comme du chlore, comme il y a eu... Je suppose que ça doit être nocif, hein ? Mais nocif en quoi ?

Cet aveu d'ignorance est plus subtil pour six autres enquêtés. Dubitatifs, ils passent très rapidement à l'autre document ou à un autre sujet de conversation, faute de pouvoir réagir à la sollicitation qui leur est faite. Ces enquêtés ne sont pas tout à fait dans un rejet mais plutôt démunis face à un savoir qu'ils n'ont pas.

PROPOSITION N°16

Exposer davantage les activités industrielles, les productions locales, les produits et leurs effets afin de pallier la méconnaissance des habitants sur le sujet.

Privilégier une information localisée détaillant, de façon simple et imagée, les caractéristiques de chaque usine : quelle activité, quelles productions, quels dangers, quels effets possibles de ces dangers sur le voisinage ?

Veiller à produire une information spécifique à chaque usine, visant notamment à exposer tous les produits mis en œuvre et les dangers spécifiques liés à chaque production. A chaque fois, mentionner :

- si le produit ou la production est à l'origine d'un risque chronique, en prenant bien soin d'indiquer les manifestations possibles de ce risque et ses effets éventuels en termes de santé et d'atteinte à l'environnement ;
- si le produit ou la production est à l'origine d'un risque accidentel, en en prenant bien soin d'indiquer les manifestations possibles de ce risque et ses effets éventuels en termes de santé et d'atteinte à l'environnement.

3. La dénonciation d'une information non pertinente.

De façon cohérente avec l'aveu d'ignorance, plusieurs enquêtés dénoncent un propos trop général, pas assez contextualisé, pas suffisamment centré sur les productions, les produits manipulés/fabriqués, leur nocivité, les effets potentiels sur la santé, etc. Ce qu'explique cette habitante de Pierre-Bénite, en réaction au deuxième document :

Il faut qu'on sache le fin fond du gros problème. Et on ne sait pas le fond du gros problème. Quel est le problème le plus grave qui peut se produire ? Personnellement, je suis persuadé que l'accident de... Que la pollution de l'air peut autant arriver, si ce n'est plus, que l'accident d'explosion. Le problème, c'est que la pollution de l'air, c'est insidieux. On ne s'en rend pas compte. Du coup, on ne sait plus.

La méconnaissance des habitants sur les sujets relatifs aux productions, aux produits et aux risques est visible en permanence, aussi bien lorsqu'ils parlent de l'environnement industriel que quand ils commentent le support-test concernant les actions visant à prévenir les risques majeurs.

Deux documents pour deux types de réception : informer plus que communiquer

Le format de ces deux documents est le même : ce sont des brochures imprimées. Du coup, leur performativité très contrastée interroge : qu'est-ce qui fait que le premier est plutôt bien assimilé alors que le second reste globalement sans effet ?

D'un côté, on trouve un document sur les consignes en cas d'accident. Plutôt descriptive, la fiche liste « ce qu'il faut faire » et « ne pas faire ». A chaque consigne, correspond son pictogramme.

De l'autre côté, on trouve un document qui liste quatre voies d'actions sous le titre : « *Des actions pour prévenir les risques majeurs* ». A chaque voie d'action correspond une photographie. Le message associe les industriels et les pouvoirs publics à des personnages qui luttent contre les risques majeurs. Plus argumentative que descriptive, cette seconde fiche réactive la méfiance face à l'information diffusée. Citons par exemple ces deux réactions :

Là c'est de la communication pure. La maîtrise de l'urbanisation [Il lit] : ouais c'est un peu tard ! On reste dans le cadre des bons réflexes... [Il lit le titre de la campagne en bas du document]... Mais je ne vois pas bien où sont les bons réflexes, là. On n'apprend pas grand-chose, hein ? Une fois qu'on a lu ça, on n'en sait pas plus. (Un habitant à Pierre-Bénite)

Je suis persuadée qu'on ne nous dit pas tout. Il y a des non-dits. Des choses qui arrivent et pffuit, qui sont passés sous silence. (Une habitante de Saint-Avre)

PROPOSITION N° 17

Généraliser le format descriptif des documents sur les consignes à adopter en cas d'accidents, pour l'appliquer aux documents dédiés à la présentation des établissements industriels et des risques.

Privilégier une logique informative et descriptive pour la mise en scène des activités industrielles, des productions, des produits et de leurs effets.

Exemple d'action possible : assortir tous les documents d'information d'une carte (du département ou du bassin de risques) figurant les usines et, pour chacune d'elles, des pictogrammes des produits et des risques associés. Un point rouge « Vous êtes ici » pourrait venir rappeler à chaque habitant qu'il est bien concerné.

D'un côté, le message descriptif « *Voilà ce que VOUS devez faire ou pas* » est sanctionné positivement par les habitants. De l'autre côté, le message argumentatif « *Voilà ce que NOUS faisons pour vous* » est reçu avec doute et retenue. La distinction entre ces deux messages est celle qui existe entre discours informatif et discours narratif. Or, les habitants semblent plus réceptifs à une description de faits et de prescriptions qu'à des mises en récits d'arguments.

PROPOSITION N°18

Eviter la forme narrative, souvent soupçonnée de permettre les manipulations, qui peut susciter la méfiance.

Le cas particulier de l'information sur les PPRT

On l'a vu précédemment, la question du PPRT est largement abordée par les propriétaires de Pierre-Bénite, qui s'inquiètent des travaux de protection sur le bâti qui pourront être prescrits dans le cadre de cette démarche de prévention. Plutôt « remontés » contre ce qu'ils considèrent comme une injustice, ces habitants saisissent l'opportunité de l'entretien pour dire leur mécontentement et parfois leur refus de se soumettre à cette obligation. L'une des enquêtées, probablement la plus critique sur le sujet, avait ainsi déclaré lors de la prise de contact qu'elle avait « *plein de chose à dire* » au sujet de l'usine. Très vite, dans l'entretien, on comprend que ce « *plein de chose à dire* » concerne essentiellement le PPRT et les mesures visant à sécuriser les habitations les plus proches des sites industriels.

Sur ce sujet, les riverains mobilisent quatre types d'arguments. Leur discours critique commence toujours par l'aspect financier, puis viennent les arguments d'inutilité du confinement et enfin, la description d'un sentiment d'injustice dans le constat d'une non-sécurisation des bâtiments publics et d'un désengagement de l'industriel et de l'État.

1. L'aspect financier : entre incapacité et colère

Il y a beaucoup de gens à Pierre-Bénite qui ne sont pas spécialement riches. Il y en a qui ont des petites maisons et qui n'ont pas les moyens de faire ce qu'ils nous demandent. C'est pas normal quoi ! C'est plutôt à eux, c'est à eux de faire ça, ce n'est pas à nous. (Une propriétaire de 46 ans à Pierre-Bénite)

Si l'autoroute passe à côté d'un lotissement, on fait un mur anti-bruit. Ce n'est pas le lotissement qui paye le mur. Donc pourquoi ça serait les gens qui payeraient là ? (Une retraitée propriétaire à Pierre-Bénite)

2. L'inutilité des mesures face à un accident industriel

Moi je me dis que si ça doit exploser, tout explose. Ce n'est pas une pièce qui va nous garder en vie. (Une propriétaire à Pierre-Bénite)

3. La non-sécurisation des bâtiments publics

Dans les écoles ou les salles municipales, il y a de l'air qui passe partout. Sous les portes, partout ! Alors, il faut arrêter. Enfin, je suis logique, moi ! Je dis ce que je pense. Je le vois à mon boulot, au centre social, je peux vous dire que l'air passe quand même. (Une propriétaire, employée municipale à Pierre-Bénite)

Parce que moi je vois ma femme travailler à l'école. Elle travaille dans ces écoles en préfabriqués. Et ben, je vais vous dire, je ne sais pas comment ils peuvent faire ça, il y a de l'air qui passe de partout. Rien ne se joint. Je ne sais pas... Avant de voir les particuliers pour faire leur pièce là, il ferait bien de voir leurs bâtiments, hein ? Parce

que moi je les amène à l'école où travaille ma femme, c'est du carton, hein ? Ma femme, elle est horrifiée par rapport à ça. (Un propriétaire à Pierre-Bénite)

4. L'injustice dans le transfert des responsabilités

Les enquêtés ne reprochent pas aux industriels ou aux pouvoirs publics d'avoir tardé à reconnaître les risques, ils condamnent le report de responsabilité. Le PPRT est à leurs yeux un moyen de confier la gestion des risques industriels aux habitants, ce qu'ils jugent totalement injuste.

Parce que le gouvernement, il règle tout avec les lois. Mais les lois, ça ne règle rien les lois. On est envahi de lois, de décrets, d'avenants qui noient... Mais ça ne change rien aux problèmes. C'est nul. Je ne vois pas l'intérêt de pondre une loi, à part pour se désengager. Moi je vois ça comme ça. (Une habitante de Pierre-Bénite, propriétaire d'une maison individuelle)

Ils ont mis une usine à risques à côté, c'est à eux de faire attention. Si, moi, ma maison, elle prend feu et que je brûle la maison à côté, c'est moi qui vais payer, hein ? Et là, quand ils nous disent qu'il faut changer les fenêtres, et ben en fait, c'est VOUS nous les changez les fenêtres. (Une habitante de Pierre-Bénite)

Tous concèdent pourtant, à l'exception de la précédente enquêtée, qu'ils réaliseront les travaux demandés. Ce qu'explique cette habitante :

S'il faut la faire, on la fera, comme on met sa ceinture en voiture ou qu'on a un gilet dans la voiture.

Dans les entretiens, le PPRT apparaît finalement comme un « signe inquiétant » qui réactive une interrogation latente et qui engage l'habitant dans une réflexion sur sa condition de riverain.

Des attentes presque inexistantes

Trois questions, prévues dans le guide d'entretien, devaient permettre de mesurer les attentes des habitants en matière d'information sur les risques industriels :

- « Est-ce qu'il y a des éléments que vous ne connaissez pas et que vous souhaiteriez connaître ? »
- « Quel serait, pour vous, le meilleur moyen d'informer les habitants sur ce sujet ? »
- « Quel support permettrait, selon vous, de favoriser une meilleure information et de concerner les habitants ? »

A l'image des savoirs sur les risques industriels, les attentes en matière d'information sont inégales. Il est néanmoins possible de distinguer plusieurs groupes en fonction du degré d'attente et du contenu de ces attentes.

PROPOSITION N° 19

Le PPRT, s'il n'est pas le sujet de la campagne, intéresse néanmoins les riverains, notamment les propriétaires concernés par les travaux de protection.

Le PPRT est un vecteur utile pour intéresser le riverain à une information plus large sur les risques industriels.

Le premier groupe est composé des cinq enquêtés qui savent ou pensent savoir. Que leurs connaissances soient réelles (dans le cas des riverains-salariés) ou fantasmées (dans le cas des faux experts), elles justifient l'absence de besoins spécifiques en matière d'information. Puisqu'ils savent déjà l'essentiel, que pourraient-ils apprendre de plus ? Dans cette logique, la propriétaire de Pierre-Bénite qui croit savoir, l'employée de l'usine Arkema Pierre-Bénite et l'ancien membre du CLIC de la Maurienne, ami de l'ancien directeur de l'usine Arkema de La Chambre, profitent des questions sur leurs attentes pour vanter l'information existante et condamner les ignorants.

Il y a des brochures qui circulent. Quand on cherche, on trouve.

Cette opération Terrains d'entente organisée par Arkema est... Je ne dirais pas un bijou, mais presque ! Parce que tout a été fait pour que les gens sachent ce qu'il en est.

Aux côtés de ce premier groupe, on trouve sept riverains qui savent ne pas tout savoir mais qui ne sont pas pour autant en demande d'informations. Ils n'attendent ni ne rejettent l'information. Très limités dans leurs demandes, ils témoignent cependant d'une interrogation latente qui pourrait être réactivée par des actions originales qui pourraient les amener à s'intéresser aux risques par des chemins détournés. Ce qu'explique cette habitante de Saint-Etienne-de-Cuines :

Ben oui, on aimerait savoir. Pour savoir exactement... (Silence)... pour savoir exactement ce qu'on risque. Voilà.

Un manque de ressources intellectuelles, une soumission au monde de l'usine ou une méfiance vis-à-vis de l'information « officielle » les empêchent de formuler la moindre attente. Leurs questions, s'ils s'autorisaient à les formuler, seraient vaines : voilà ce que pensent ces habitants.

A l'inverse, quatre riverains rejettent l'information ou déclarent ne pas être intéressés. Pour les seconds, il s'agirait presque d'un désir passif de non-information. Ils ne se ferment pas totalement à l'information mais ne feront pas d'effort pour y accéder. Ceux-là considèrent par exemple que lire une brochure requiert une attention trop importante pour qu'ils puissent vraiment s'y intéresser. Ce que confirme cet habitant de Saint-Fons :

Avez-vous le sentiment d'avoir toutes les informations dont vous avez besoin ?

Si je m'y intéressais, Oui. Après je dirais que non, que je n'en ai pas assez. Mais c'est parce que je m'y intéresse pas plus que ça. S'ils m'envoient des papiers, je vais les regarder et après je vais les jeter. En fait, ça sert à rien.

PROPOSITION N°20

Alors que la réglementation préconise de produire une « information appropriée », les concepteurs doivent composer avec une population qui ne s'intéresse pas vraiment à la question et n'exprime pas (voire ne pense pas être autorisée à exprimer) d'attente sur le sujet.

Encore une fois, l'enjeu principal de l'information sur les risques industriels est moins de fournir des connaissances « prêtes à l'emploi » que d'intéresser et concerner le public.

Veiller, dans ces conditions, à varier les contenus et supports de communication de manière à atteindre un public le plus large possible (y compris par des moyens détournés).

De ce point de vue, certains types de publics plus facilement mobilisables méritent une attention soutenue des producteurs d'information : les scolaires bien sûr (mais c'est déjà le cas), les personnes âgées qui constituent des relais efficaces, les commerçants qui sont sur tous les chemins du bouche-à-oreilles, les médecins et pharmaciens, les curés, etc.

Quant aux premiers, ils sont plutôt dans un désir actif de non-information. L'information leur fait peur et, dans cette logique, ils préfèrent ne pas être informés. Ainsi cette autre habitante de Saint-Fons :

Ils font peur aux gens. Et moi... Pffff ! Non ! C'est affreux, ils ne devraient pas nous parler de ça. Si on doit crever, on crevera. Si on doit y arriver, on y arrivera.

Enfin, onze personnes sur les vingt-neuf interrogées mettent en scène un intérêt ou une attente en matière d'information. Sur ces onze personnes, six expriment des besoins proches de ce qui existe déjà.

J'aimerais savoir principalement ce qu'ils font, on ne sait pas ce qui peut nous arriver si y a un incident, à cause de quoi c'est dû. (Un locataire à Pierre-Bénite)

Qu'est-ce qu'on y fabrique, à quoi sert le produit fabriqué et quels sont les risques majeurs ? Est-ce que c'est un produit explosif ou inflammable ? Je n'en sais rien. Il pourrait peut-être y avoir quelque-chose comme ça. (Un propriétaire à Pierre-Bénite)

Les propos de ces six enquêtés confirment la faible performativité des dispositifs existants qui ne réussissent même pas à capter l'attention des riverains *a priori* intéressés.

Finalement, seulement cinq personnes qui en savent un peu et voudraient en savoir plus expriment une demande cohérente avec l'information existante. Ces enquêtés ont la particularité de s'être déjà engagés dans leur commune (comme militant associatif ou politique) ou d'avoir participé à des réunions publiques sur les risques industriels. Les attentes de ces habitants confirment le constat relatif au document-test sur les voies d'action pour prévenir les risques majeurs : la communication est souvent trop abstraite et générale pour ces enquêtés. Plus encore, ils attendent une information globale des problèmes liés à leur environnement industriel et souhaitent connaître les nuisances comme les risques, les phénomènes chroniques comme les phénomènes accidentels. Pour ces riverains concernés, une communication focalisée sur l'accident industriel n'est pas suffisante. Ainsi cette retraitée de Pierre-Bénite :

Moi ce que je regrette, c'est qu'ils communiquent beaucoup sur l'explosion, l'accident grave, mais ils ne communiquent pas assez sur les dangers de tous les jours. Là, on ne sait rien. C'est de ce côté-là qu'ils ne communiquent pas assez. Sur le reste, ils communiquent bien maintenant. J'aimerais qu'ils me disent par exemple ce que je risque avec l'air que je respire tous les jours. Est-ce que je risque d'avoir un cancer du poumon ? Voilà, je vais être claire. L'usine qui risque de sauter, on le sait. Comme AZF. On sait qu'on est en zone Seveso. Tout ça, on le sait. Mais le risque de pollution, on ne le sait pas. Ça, on n'en parle pas !

Comme on l'a vu précédemment, ces habitants concernés et

PROPOSITION N°21

Parmi les populations locales, il existe une petite proportion de riverains concernés qui s'intéressent au sujet, participent aux réunions publiques et s'investissent dans leur commune.

Chercher à mobiliser et intégrer ces riverains concernés aux dispositifs de diffusion de l'information réglementaire. Les solliciter, par exemple, **pour organiser et participer à des événements locaux en lien avec les risques industriels.**

Des temps de concertation-organisation pourraient ainsi être aménagés lors des réunions publiques afin de permettre aux riverains concernés de proposer et s'investir dans des actions locales de communication. Cela pourrait éveiller l'intérêt d'autres habitants et favoriser le bouche-à-oreilles.

intéressés alimentent le bouche-à-oreilles et favorisent la circulation d'informations sur les risques industriels. Ils contribuent pour une large part à diffuser le savoir parmi les populations riveraines. Leur implication dans d'autres actions de communication pourrait être bénéfique à l'appropriation des messages véhiculés par les campagnes réglementaires.

CONCLUSION

A l'exception des consignes à suivre en cas d'accident qui sont plutôt bien assimilées par la population habitante, les moyens existants pour informer sur les risques industriels pourraient être repensés pour davantage coller à aux aspirations des riverains et surtout, tenir compte de la diversité des relations qu'ils entretiennent avec l'environnement industriel. Si dans son format actuel, l'information réglementaire satisfait les acteurs institutionnels et les quelques riverains experts qui résident à proximité des usines à risques, notre enquête montre qu'en dépit du travail réalisé par les concepteurs des campagnes officielles (qu'on ne minimise pas), les messages diffusés ratent une partie du public qu'ils cherchent à atteindre.

Partant de ce constat, l'enseignement principal de notre étude pourrait se formuler de la façon suivante : pour être efficace, l'information sur les risques industriels ne peut pas se contenter d'informer, c'est-à-dire diffuser

L'introduction listait les questions à l'origine de cette enquête. Ces questions postulaient un prérequis : les brochures sont lues. Ce prérequis n'étant pas rempli par tous les habitants, il est difficile d'y répondre concrètement.

Que recherchent les destinataires de l'information réglementaire lorsqu'ils prennent connaissance des messages qui leur sont diffusés ? Qu'en font-ils lorsqu'ils les réceptionnent ? Comment les comprennent-ils ? De quelle manière se les approprient-ils et les utilisent-ils dans leur quotidien de riverain et d'usager ?

La relation que les habitants entretiennent avec l'usine voisine est complexe. La réception de l'information réglementaire est à l'image de cette relation. L'information, telle qu'elle est aujourd'hui conçue, n'est lue et interprétée que par des habitants déjà concernés et intéressés. Pour les autres, cette information est ignorée, rejetée ou, à peine, survolée et vite oubliée.

Seules les consignes, discours informatif et prescriptif, rappelées et résumées sur un magnét, semblent atteindre leur cible.

Les attentes en matière d'information existent-elles et si oui, quelles sont-elles ?

Entre soumission, résignation et dénégation, seule une faible proportion de l'échantillon (5 habitants sur 29) formule des attentes cohérentes avec l'information existante. Selon ces habitants concernés et intéressés et dans la confirmation des résultats de cette enquête :

- L'information doit traiter des risques et nuisances dans une approche globale.
- L'information doit expliquer les conséquences sur la santé et l'environnement des risques chroniques et accidentels.
- L'information doit être plus continue et réactive.

un message intelligible sur le sujet qui l'occupe, elle doit d'abord intéresser et concerner son public, tout son public. De ce point de vue, une « bonne information » est une information dynamique, conçue localement et diffusée en continu (à intervalles réguliers, pas trop espacés dans le temps) par des voies multiples. Une « bonne information » est aussi une information qui n'hésite pas à emprunter des chemins détournés pour toucher tous ceux qu'elle n'atteint pas en allant droit au but. Une « bonne information » est enfin une information susceptible de nourrir (sans l'entraver) le travail d'interrogation et d'interprétation qui est au

fondement de la relation de chaque riverain avec l'usine voisine et qui permet, au bout du compte, de rendre vivable cette proximité non désirée.

L'information sur les risques industriels accorde aujourd'hui beaucoup d'importance aux mesures de sauvegarde susceptibles d'être activées en cas d'accident. De même, les actions de prévention supposées contenir les phénomènes accidentels sont largement mises en valeur. En revanche, la source de danger proprement dite est assez peu exposée et comme maintenue dans une sorte de « flou artistique ». Rien n'est dit par exemple sur ce que les riverains pourraient subir si l'événement redouté devait se produire, si l'accident devait arriver « en vrai ». Pourtant, les habitants des quartiers industriels sont préparés à cette éventualité et prêts à entendre ce qu'ils risquent vraiment en vivant à proximité d'une usine qu'ils savent dangereuse et polluante, c'est-à-dire susceptible de les affecter dans leur intégrité physique. Ils sont d'autant mieux préparés à cette éventualité qu'ils se savent en « résidence contrainte ». Tous ont conscience d'être des habitants captifs, d'être comme prisonniers de ce quartier au potentiel nuisible et dangereux parce qu'ils ne peuvent pas envisager vivre ailleurs ou parce qu'ils n'ont tout simplement pas les moyens de déménager. Du coup, ils n'ont pas besoin d'être protégés en méconnaissance de cause. Au contraire, ils attendent un peu plus de transparence de la part des responsables industriels et des autorités publiques. En savoir davantage sur les usines, leurs productions et les risques qu'elles engendrent (tous les risques, sans distinction de forme), tels sont finalement les véritables besoins exprimés par le public destinataire de l'information réglementaire.

PROPOSITION FINALE

Faire confiance aux riverains, croire davantage en leur intelligence pour leur proposer une information plus appropriée à leurs besoins.

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PROPOSITION N°1</p>	<p>La conception des supports et messages doit, dans la mesure du possible, considérer que l'information s'adresse à un public captif, qui n'a pas choisi d'habiter à proximité des usines et n'envisage pas vivre ailleurs.</p> <p>Parce qu'elle contribue à affirmer l'existence d'un danger qui n'est pas évitable, l'information peut être vécue par certains comme une agression, suscitant malaise et rejet.</p> <p>Sans renoncer aux supports existants et chercher à euphémiser les messages, l'information gagnerait à se diversifier pour se faire moins directe et moins agressive. Des voies parallèles pourraient être explorées : la culture, l'art, le jeu, les réseaux sociaux.</p> <p>Quelques exemples d'actions possibles : ouvrir des « fenêtres » sur l'usine et sensibiliser aux risques par le biais de projets artistiques (pour un exemple parlant en rapport avec les inondations, on peut se référer à : www.memoiredurisque08.fr), d'expositions photographiques, de promenades découvertes (sur le mode des balades organisées par Robin des Villes : www.desrivesetdesreves.org), d'événements festifs prenant l'industrie comme objet, du type « fête de l'usine » ou « fêtes des voisins de l'usine » mêlant commerçants, représentants d'entreprise, riverains, salariés, etc.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PROPOSITION N°2</p>	<p>Veiller à diversifier les formats et les vecteurs d'information pour multiplier les chances d'intéresser la population locale et augmenter la portée des messages.</p> <p>Développer des supports et des formats originaux dont la fonction serait moins d'informer que d'amener les riverains, par des chemins détournés, à la question des risques (presqu'à leur insu en fait), de susciter leur participation sans leur donner l'impression de fournir un effort pour investir un sujet qui ne les intéresse pas <i>a priori</i>.</p> <p>L'art, le jeu, la littérature, la photographie peuvent assurer cette fonction de médiation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un jeu-concours sur la thématique industrielle (une énigme par jour, à retrouver dans le journal local ou tout autre support à définir), de concours photographiques sur le thème de la chimie ou de l'usine dans la ville, de jeux de piste urbains. • Création d'un site Internet dédié au marketing territorial, de type « empreinte industrielle », où les riverains-internautes pourraient partager leurs photographies, vidéos et contributions diverses mettant en scène l'usine dans son territoire habité. Pour une illustration parlante, voir le site www.mongrandbo.com du Grand-Bornand en Haute-Savoie. • L'écriture collective d'un « conte industriel », sur le principe du <i>cadavre exquis</i>, qui pourrait mobiliser les habitants d'une ville, d'un département ou d'une région, via une participation en ligne (réseaux sociaux et sites des communes) ou par l'intermédiaire des écoles et clubs municipaux (atelier littéraire, association artistique, troisième âge, etc.).
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PROPOSITION N°3</p>	<p>S'affranchir du cadre de la réglementation pour faire porter l'information sur les pollutions et nuisances, autant que sur les risques accidentels.</p> <p>En limitant le propos aux seuls événements accidentels (fuites de gaz toxique, explosions ou incendies), les campagnes d'information sur les risques industriels passent à côté d'une partie de leur public.</p> <p>Ce constat n'est pas lié à un déficit d'éducation des riverains, mais à une façon de penser qui leur est propre et qui les conduit à envisager l'environnement industriel comme un problème global.</p> <p>En jouant sur la distinction risques/nuisances et en isolant l'accident des autres problèmes engendrés par l'usine (qu'elle tend du même coup à faire disparaître), l'information réglementaire est doublement contre-productive : non seulement elle se décrédibilise en alimentant la suspicion du public destinataire qui s'interroge sur les raisons d'un tel découpage, mais elle peine à capter l'attention de tous ceux qui vivent et conçoivent les désagréments, pollutions et dangers industriels comme un tout indissociable.</p>

<p style="text-align: center;">PROPOSITION N°4</p>	<p>L'information sur les risques industriels est prise dans cette tension permanente entre danger et sécurité.</p> <p>Par son contenu, elle impose la perspective de l'accident en même temps qu'elle fournit des ressources utiles au travail de neutralisation du danger. Pour une partie du public, elle va s'apparenter à un aller direct vers le pôle du danger (elle sera alors ignorée ou rejetée parce que considérée comme insupportable). Pour d'autres, elle peut aider à la compréhension (et donc à la maîtrise) des phénomènes redoutés et, dans ces conditions, contribuer au sentiment de sécurité (dans ce cas, elle a davantage de chance d'être assimilée).</p> <p>Veiller à faciliter cette « emprise » sur les dangers en permettant aux habitants de nommer et comprendre les phénomènes en jeu, y compris dans leurs effets concrets sur le voisinage.</p> <p>Mettre en valeur les équipements et dispositifs de sécurité susceptibles d'être déployés en cas d'accident. Mettre en avant des exemples parlants de parades et illustrer leur fonctionnement par des séries de visuels et/ou séquences vidéo.</p> <p>Constituer une collection de magnets, complémentaire du magnet « consignes », dédiée aux phénomènes d'une part, à leurs parades d'autre part.</p>
<p style="text-align: center;">PROPOSITION N°5</p>	<p>Une information localisée et réactive, capable de s'ajuster à tous les cas de figure et de fournir des explications dès qu'un événement « anormal » se produit, s'ajusterait mieux avec la dynamique des représentations habitantes. Elle amènerait les riverains à une compréhension plus fine des risques industriels et contribuerait à une relation plus harmonieuse avec les usines. Quelques actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire une information régulière (hebdomadaire ? mensuelle ?), sous forme d'encarts dans la presse locale ou d'affichage municipal, sur le mode du « Quoi de neuf à l'usine cette semaine ? » ou de la « Revue des événements du mois ». • Mettre à disposition des mairie une plaquette post-incident au format numérique, à remplir et diffuser (par des moyens à définir) dès qu'un événement est susceptible de déranger et inquiéter le voisinage.
<p style="text-align: center;">PROPOSITION N°6</p>	<p>S'il elle attribuait les pollutions, les nuisances et les risques accidentels, non pas aux espaces habités directement exposés, mais aux usines qui les produisent, l'information réglementaire faciliterait le travail spécifique que chacun doit entreprendre pour rendre vivable son lieu de vie.</p> <p>Veiller à ne pas associer les risques et nuisances aux communes ou quartiers concernés. Privilégier un mode de localisation des problèmes par usine.</p>
<p style="text-align: center;">PROPOSITION N°7</p>	<p>S'appuyer sur les riverains « experts » et tous ceux qui en savent un peu plus que les autres pour favoriser la diffusion d'information.</p> <p>Exemples d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les retraités des usines pour « colporter » l'information dans leur voisinage proche, distribuer les plaquettes et le cas échéant, faire remonter les besoins et les attentes de la population locale. • Organiser des « ateliers de riverains », pour permettre aux habitants d'échanger sur leur condition de « voisin d'usines », de mettre en commun leurs connaissances, partager leurs opinions, formuler des attentes, etc. <p>NB : la formule « atelier » pourrait être testée à l'occasion du prochain forum sur la sécurité de Pierre-Bénite.</p>
<p style="text-align: center;">PROPOSITION N°8</p>	<p>Intégrer les préoccupations habitantes en créant une rubrique consacrée à la situation économique des usines et aux perspectives de développement des ateliers de production.</p> <p>Une information, même très brève, sur les aspects financiers, la position de l'entreprise sur son marché, les activités de production et les projets à court et moyen termes, assurerait une représentation plus juste de l'usine et renforcerait du même coup la confiance que les riverains accordent aux campagnes réglementaires et aux messages qui portent spécifiquement sur la prévention des risques industriels. Exemples d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les industriels à davantage communiquer sur le sujet, par le biais par exemple d'une lettre mensuelle qu'ils pourraient diffuser auprès de leurs voisins. • Prévoir un paragraphe d'information sur les activités de l'usine et les perspectives à court terme dans le « Quoi de neuf à l'usine cette semaine ? » déjà évoqué (cf. proposition n° 5).

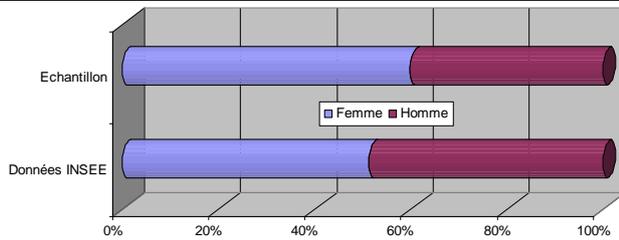
PROPOSITION N°9	<p>Limiter au strict minimum l'utilisation des sigles et termes techniques qui peuvent renvoyer l'habitant à son ignorance.</p> <p>Eviter les lexiques de sigles qui indiquent, au premier regard posé sur le document, une complexité de contenu et contribuent à décourager les lecteurs profanes.</p> <p>Favoriser un vocabulaire simple et des acronymes écrits en toutes lettres, quand ils sont inévitables.</p>
PROPOSITION N°10	<p>Rendre le monde industriel plus accessible à la partie de la population qui n'ose même pas s'y intéresser, qui ne se sent pas autorisé à s'informer à son sujet.</p> <p>Favoriser les rencontres entre les habitants et les différents corps de métier de l'usine dans des lieux neutres (mairie, école, paroisse), pour des occasions à définir. Exemples d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une activité « découverte des usines » au club du troisième âge. • Généraliser les « forums des métiers de la chimie » en s'inspirant de l'expérience menée par la commune de Pierre-Bénite sur ce terrain.
PROPOSITION N°11	<p>Promouvoir l'information relationnelle et conversationnelle. Remettre les usines au cœur des relations sociales et des bavardages de tous les jours. Exemples d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser, en collaboration avec les commerçants locaux, des marchés ou braderies de la chimie valorisant les produits d'usage courant issus de l'industrie chimique. • Constituer des « brigades » de retraités des usines chargées de visiter les habitants pour répondre aux questions qu'ils se posent. • Affecter une partie des travaux d'intérêt généraux à la diffusion de connaissances sur les risques.
PROPOSITION N°12	<p>Prévoir de diffuser une partie de l'information réglementaire via la presse quotidienne régionale et les bulletins d'information municipaux, lus avec attention par une partie des riverains (les personnes âgées notamment).</p> <p>La création d'une rubrique hebdomadaire dans le journal local dédiée à l'actualité de l'usine serait là encore une action efficace, susceptible de renforcer la diffusion des savoirs sur les risques industriels.</p>
PROPOSITION N°13	<p>Réduire les coûts d'exploitation du site Internet <i>Les bons réflexes</i>, ainsi que les coûts de production et de diffusion du matériel imprimé (plaquettes) pour permettre le développement d'actions nouvelles visant à diversifier les moyens par lesquels l'information réglementaire est mise à disposition du public.</p>
PROPOSITION N°14	<p>Les entretiens réalisés sur les trois sites d'étude attestent d'une carence d'informations sur les risques industriels et les conduites à tenir en cas d'accident s'agissant des nouveaux résidents.</p> <p>Une intervention des municipalités auprès des nouveaux arrivants pour les informer des conséquences liées à leur emménagement paraît nécessaire. Elle souscrit par ailleurs à la proposition n° 5 qui vise à favoriser une communication plus continue et plus dynamique. Exemple d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equiper chaque logement d'un kit d'information et de protection en veillant à ce qu'il reste à demeure. • Profiter de la mise en œuvre des PPRT et des travaux de protection sur le bâti pour sensibiliser les populations résidentes.

PROPOSITION N°15	<p>Plutôt bien assimilées par les habitants présents dans les périmètres d'information de la campagne 2008, les consignes à adopter en cas d'accident ne constituent pas un enjeu prioritaire de la prochaine campagne.</p> <p>En revanche, il est possible de profiter de ce que les riverains connaissent (au moins en partie) ces consignes pour envisager une continuité plus interactive avec des mises en situation et des apprentissages qui recèlent davantage d'intérêt pédagogique que la diffusion anonyme de plaquettes. Cela permettrait notamment de renforcer l'appropriation sonore des sirènes d'alerte et, pour les habitants retards, la compréhension du bien-fondé des consignes et leur respect. Exemples d'actions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les exercices et les mises en situation • Profiter des fêtes et rassemblements populaires pour mettre à contribution les habitants (à l'occasion, par exemple, du feu d'artifice du 14 juillet).
PROPOSITION N°16	<p>Exposer davantage les activités industrielles, les productions locales, les produits et leurs effets afin de pallier la méconnaissance des habitants sur le sujet.</p> <p>Privilégier une information localisée détaillant, de façon simple et imagée, les caractéristiques de chaque usine : quelle activité, quelles productions, quels dangers, quels effets possibles de ces dangers sur le voisinage ?</p> <p>Veiller à produire une information spécifique à chaque usine, visant notamment à exposer tous les produits mis en œuvre et les dangers spécifiques liés à chaque production. A chaque fois, mentionner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le produit ou la production est à l'origine d'un risque chronique, en prenant bien soin d'indiquer les manifestations possibles de ce risque et ses effets éventuels en termes de santé et d'atteinte à l'environnement ; • si le produit ou la production est à l'origine d'un risque accidentel, en en prenant bien soin d'indiquer les manifestations possibles de ce risque et ses effets éventuels en termes de santé et d'atteinte à l'environnement.
PROPOSITION N°17	<p>Généraliser le format descriptif des documents sur les consignes à adopter en cas d'accidents, pour l'appliquer aux documents dédiés à la présentation des établissements industriels et des risques.</p> <p>Privilégier une logique informative et descriptive pour la mise en scène des activités industrielles, des productions, des produits et de leurs effets.</p> <p>Exemple d'action possible : assortir tous les documents d'information d'une carte (du département ou du bassin de risques) figurant les usines et, pour chacune d'elles, des pictogrammes des produits et des risques associés. Un point rouge « Vous êtes ici » pourrait venir rappeler à chaque habitant qu'il est bien concerné.</p>
PROPOSITION N°18	<p>Eviter la forme narrative, souvent soupçonnée de permettre les manipulations, qui peut susciter la méfiance.</p>
PROPOSITION N°19	<p>Le PPRT, s'il n'est pas le sujet de la campagne, intéresse néanmoins les riverains, notamment les propriétaires concernés par les travaux de protection.</p> <p>Le PPRT est un vecteur utile pour intéresser le riverain à une information plus large sur les risques industriels.</p>

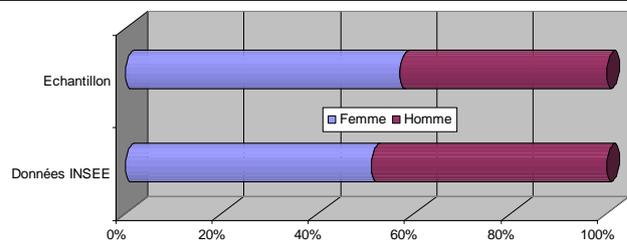
PROPOSITION N°20	<p>Alors que la réglementation préconise de produire une « information appropriée », les concepteurs doivent composer avec une population qui ne s'intéresse pas vraiment à la question et n'exprime pas (voire ne pense pas être autorisée à exprimer) d'attente sur le sujet.</p> <p>Encore une fois, l'enjeu principal de l'information sur les risques industriels est moins de fournir des connaissances « prêtes à l'emploi » que d'intéresser et concerner le public.</p> <p>Veiller, dans ces conditions, à varier les contenus et supports de communication de manière à atteindre un public le plus large possible (y compris par des moyens détournés).</p> <p>De ce point de vue, certains types de publics plus facilement mobilisables méritent une attention soutenue des producteurs d'information : les scolaires bien sûr (mais c'est déjà le cas), les personnes âgées qui constituent des relais efficaces, les commerçants qui sont sur tous les chemins du bouche-à-oreilles, les médecins et pharmaciens, les curés, etc.</p>
PROPOSITION N°21	<p>Parmi les populations locales, il existe une petite proportion de riverains concernés qui s'intéressent au sujet, participent aux réunions publiques et s'investissent dans leur commune.</p> <p>Chercher à mobiliser et intégrer ces riverains concernés aux dispositifs de diffusion de l'information réglementaire. Les solliciter, par exemple, pour organiser et participer à des événements locaux en lien avec les risques industriels.</p> <p>Des temps de concertation-organisation pourraient ainsi être aménagés lors des réunions publiques afin de permettre aux riverains concernés de proposer et s'investir dans des actions locales de communication. Cela pourrait éveiller l'intérêt d'autres habitants et favoriser le bouche-à-oreilles.</p>
PROPOSITION FINALE	<p>Faire confiance aux riverains, croire davantage en leur intelligence pour leur proposer une information plus appropriée à leurs besoins.</p>

DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET CARACTERISTIQUES RESIDENTIELLES

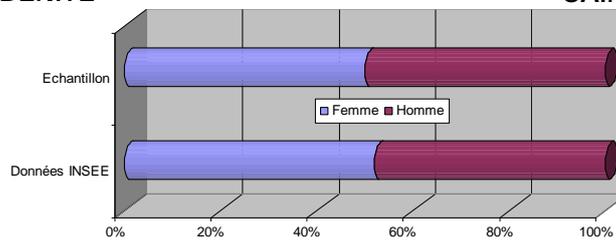
Répartition par sexe



PIERRE-BENITE

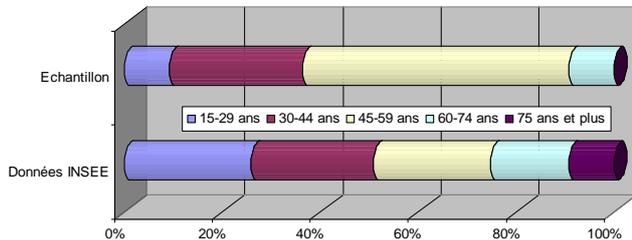


SAINT-FONS

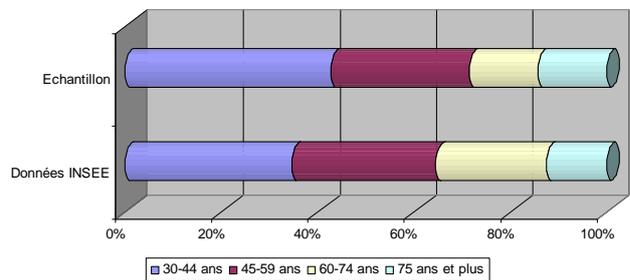


SAINT-AVRE, SAINT-ETIENNE DE CUINES, LA CHAMBRE.

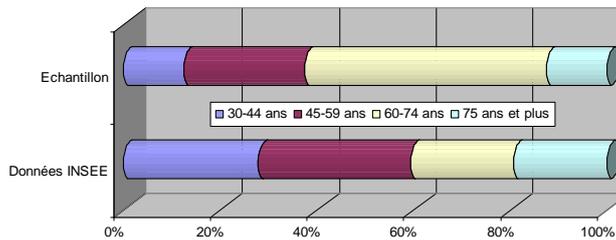
Répartition par tranches d'âge



PIERRE-BENITE

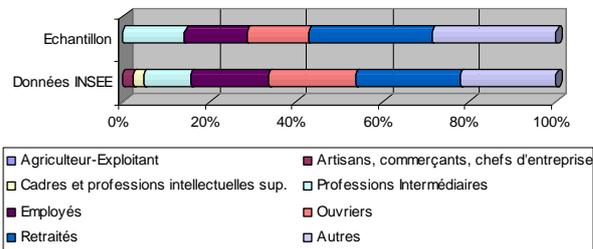
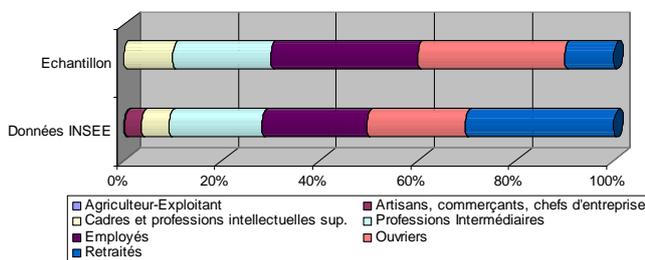


SAINT-FONS



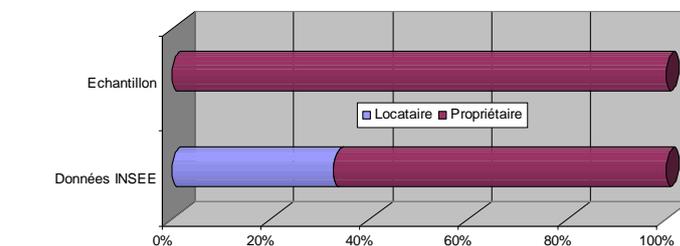
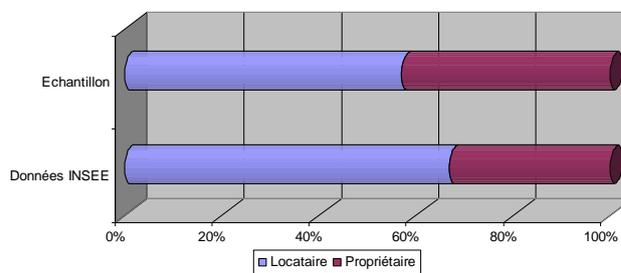
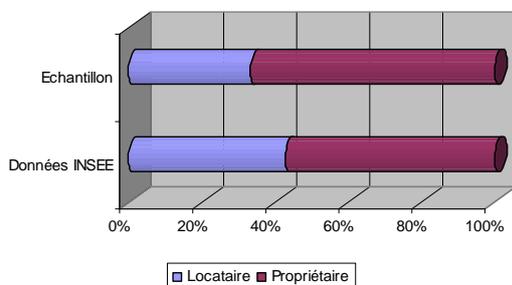
SAINT-AVRE, SAINT-ETIENNE DE CUINES, LA CHAMBRE.

Répartition par catégories socio-professionnelles



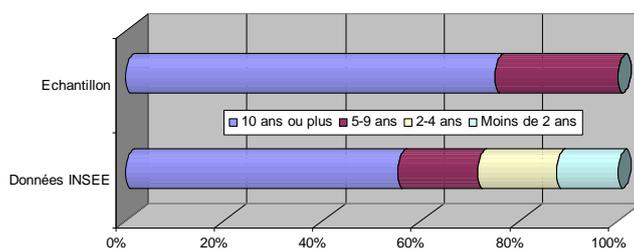
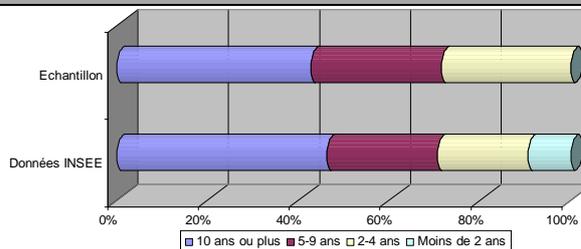
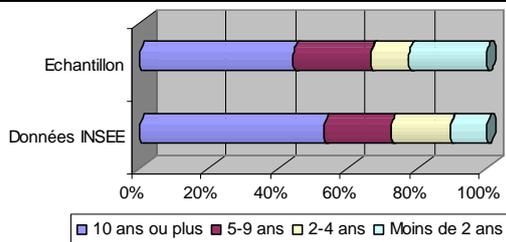
Données INSEE non disponibles pour les communes de La Chambre, Saint-Avre et Saint-Etienne-de-Cuines

Répartition par statut résidentiel



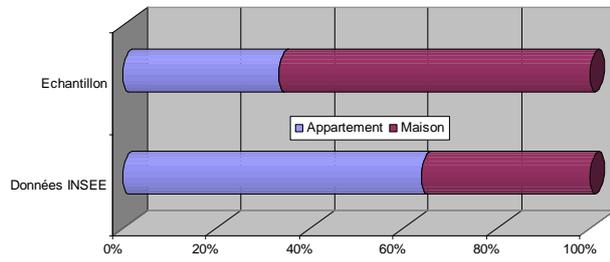
SAINTE-AVRE, SAINT-ETIENNE DE CUINES, LA CHAMBRE.

Ancienneté d'emménagement des ménages

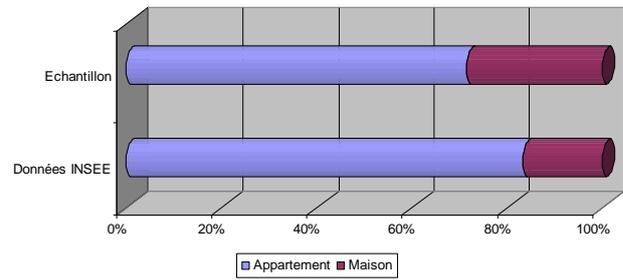


SAINT-AVRE, SAINT-ETIENNE DE CUINES, LA CHAMBRE.

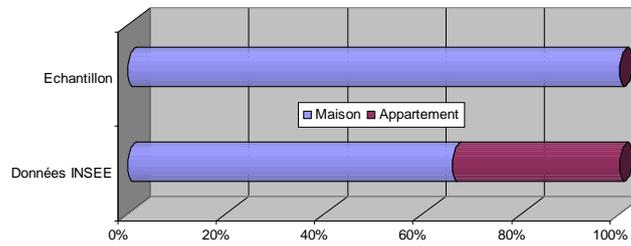
Type de logement



PIERRE-BENITE



SAINT-FONS



SAINT-AVRE, SAINT-ETIENNE DE CUINES, LA CHAMBRE.